

JOURNAL
HELVETIQUE
O U
RECUEIL
DE
PIECES FUGITIVES
DE LITERATURE

CHOISIE;

De Poësie ; de Traits d'Histoire ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

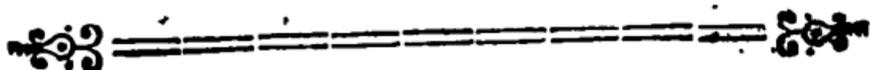
DEDIÉ AU ROI.

M A I 1 7 5 8.

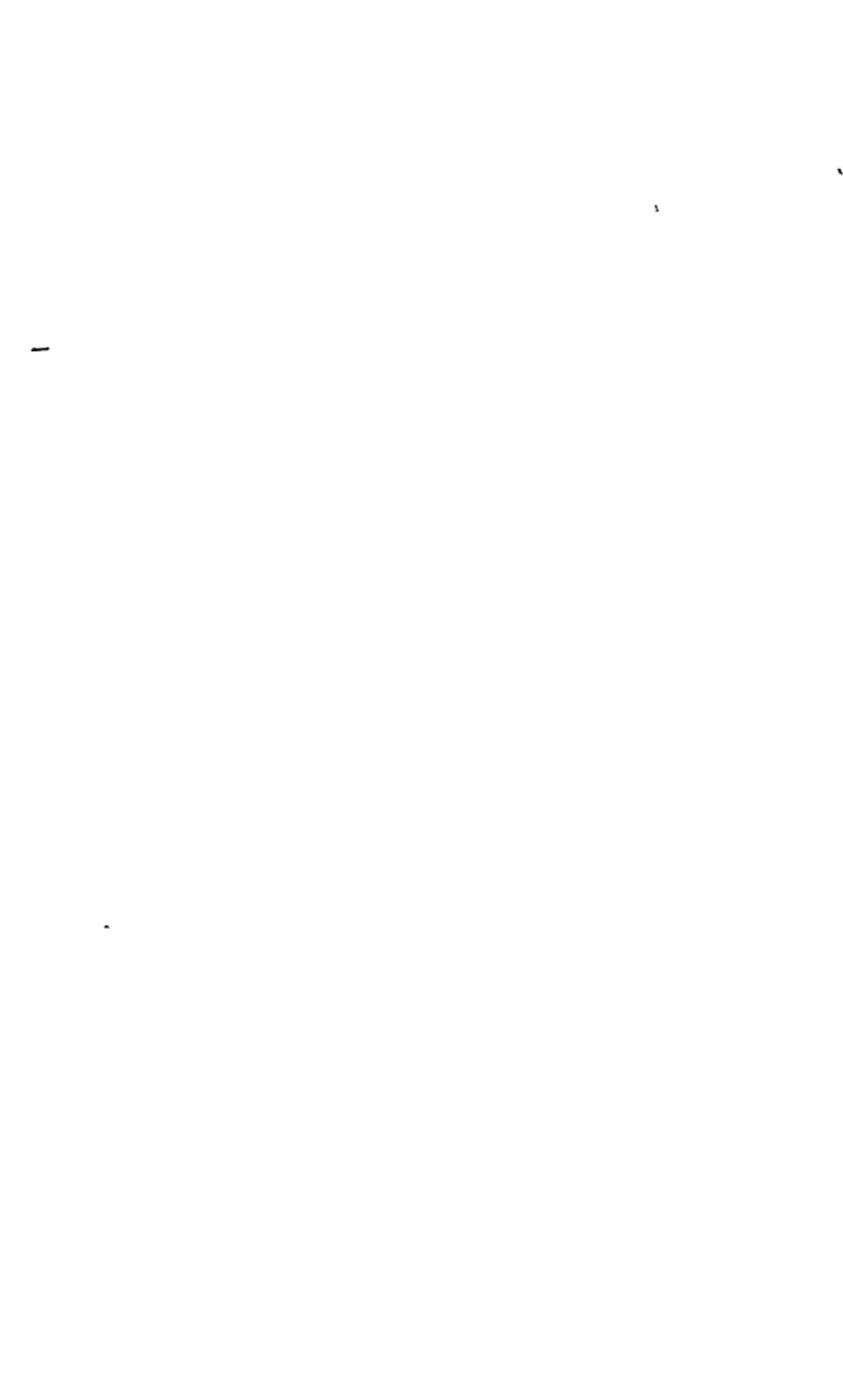


NEUCHÂTEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.



M D C C L V I I I.





JOURNAL HELVETIQUE,

M A I 1758.

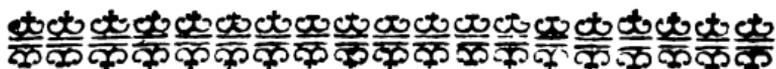


AUX EDITEURS,
sur
L'ENCYCLOPEDIE.

CET Ouvrage immense , dont l'Universalité fait le caractère & le mérite , ne convient , par une suite de ce caractère même , qu'à un très petit nombre de Persones : Les Articles d'une Science ne seront guères lûs de tous ceux qui n'en font pas leur objet ; le Médecin laissera les Mathématiques ; le Chimiste ne se souciera point de l'Art de la Guerre. Quelques

morceaux feulement peuvent être d'un goût presque général; ce seront tous ceux de Belles-Lettres, d'Histoire, des Beaux-Arts, de Philosophie, d'Histoire naturelle, d'Agriculture, en un mot tous ceux qui ne demandent, pour être lûs, que des Connoissances générales, de l'Esprit, du Sentiment & du Goût. Dans la vûe d'augmenter, de perfectioner cet Esprit, ce Sentiment & ce Goût, qui sont plus rares qu'il ne seroit à souhaiter, une Société de Gens de Lettres se propose d'extraire la plûpart de ces Articles, & de présenter ainsi successivement au Public, par la voie de vôtre *Journal*, ce qui se trouvera de plus atraiants dans cet excéent & volumineux Ouvrage. Nous espérons, *Messieurs*, que vous goûterés nôtre Projet, & qu'il aura l'approbation de vos Lecteurs.





M O R C E A U X

Choisis de l'ENCYCLOPE'DIE.

GAIETE'. f. f. (*Morale.*)

LA *Gaieté* est le don le plus heureux de la nature. C'est la manière la plus agréable d'exister pour les autres & pour soi. Elle tient lieu d'Esprit dans la Société, & de Compagnie dans la Solitude. Elle est le premier charme de la Jeunesse, & le seul agrément de l'âge avancé. Elle est opposée à la Tristesse, come la Joie l'est au Chagrin. La Joie & le Chagrin sont des Situations; la Tristesse & la Gaieté sont des Caractères. Mais les Caractères les plus suivis sont souvent distraits par les Situations, & c'est ainsi qu'il arrive à l'Home triste d'être yvre de joie, à l'Home gai d'être acablé de chagrin.

On trouve rarement la Gaieté où n'est pas la Santé. SCARRON étoit plaisant; j'ai peine à croire qu'il fût gai. La véritable Gaieté semble circuler dans les Veines avec le Sang & la Vie. Elle a souvent pour Compagnes l'Innocence & la Liberté. Celle

qui n'est qu'extérieure est une Fleur artificielle, qui n'est faite que pour tromper les yeux. La Gaieté doit présider aux plaisirs de la Table; mais il suffit souvent de l'appeler, pour la faire fuir. On la promet partout, on l'invite à tous les Soupers, & c'est ordinairement l'Ennui qui vient. Le Monde est plein de mauvais Plaisans, de froids Boufons, qui se croient gais, parce qu'ils font rire. Si j'avois à peindre en un seul mot la Gaieté, la Raison, la Vertu & la Volupté réunies, je les appellerois Philosophie.

G A L A N T.

Adj. pris Subst. (Gramm.)

CE mot vient de *Gal*, qui d'abord signifia Gaieté & Réjouissance, ainsi qu'on le voit dans ALAIN CHARTIER & dans FROISSARD; On trouve même dans le Roman de la Rose, galandé, pour signifier orné, paré.

La Belle fut bien atornée

Et d'un Filet d'or galandée.

Il est probable que le *Gala* des Italiens, & le *Galandes* des Espagnols sont dérivés du mot *Gal*, qui paroît originairement celtique.

De là se forme insensiblement *Galant*, qui signifie Home empressé à plaire : Ce mot reçut une signification plus noble dans les tems de Chevalerie, où ce desir de plaire se signaloit par des Combats. Se conduire galamment, se tirer d'affaire galamment, veut encore dire se conduire en Home de cœur. Un galant Home, chez les *Anglois*, signifie un Home de courage; en *France*, il veut dire de plus, un Home à nobles procédés. Un Home galant est tout autre chose qu'un galant Home; celui ci tient plus de l'honête Home, celui-là se rapproche plus du Petit-maître, de l'Home à bones Fortunes. Etre galant en général, c'est chercher à plaire par des soins agréables, par des empressemens flatteurs.

(Article de M. de VOLTAIRE.)

GALANTERIE, f. f. (Morale.)

ON peut considerer ce mot par deux acceptions générales : 1°. C'est dans les Homes une attention marquée à dire aux Femmes, d'une manière fine & délicate, des choses qui leur plaisent, & qui leur donent bone opinion d'elles & de nous. Cet art, qui pouroit les rendre meilleures, ne sert que trop souvent à les corrompre.

On

On dit que tous les Hommes de la Cour sont polis; en suposant que cela soit vrai, il ne l'est pas que tous soient galans.

L'Usage du Monde peut doner la politesse comune, mais la Nature seule done ce caractère séduisant & dangereux, qui rend un Home galant, ou qui le dispose à le devenir.

On a prétendu que la Galanterie étoit le léger, le délicat, le perpétuel mensonge de l'Amour. Mais peut être l'Amour ne dure-t-il, que par les secours que la Galanterie lui prête: Seroit-ce parce qu'elle n'a plus lieu entre les Epoux, que l'Amour cesse.

L'Amour malheureux exclut la Galanterie; les idées qu'elle inspire demande la liberté d'esprit; & c'est le bonheur qui la done.

Les Hommes, véritablement galans, sont devenus rares: Ils semblent avoir été remplacés par une espèce d'Hommes avantageux, qui ne mettant que de l'affectation dans ce qu'ils font, parce qu'ils n'ont point de graces, & que du jargon dans ce qu'ils disent, parce qu'ils n'ont point d'esprit, ont substitué l'ennui de la fadeur aux charmes de la Galanterie.

Chez les Sauvages , qui n'ont point de Gouvernement réglé , & qui vivent presque fans être vêtus , l'amour n'est qu'un besoin.

Dans un Etat où tout est Esclave , il n'y a point de Galanterie , parce que les Homes y sont sans liberté , & les Femmes sans empire. Chez un Peuple libre , on trouvera de grandes Vertus , mais une politesse rude & grossière. Un Courtifan de la Cour d'AUGUSTE seroit un Home bien singulier pour une de nos Cours modernes. Dans un Gouvernement où un seul est chargé des Affaires de tous , le Citoyen oisif , placé dans une situation qu'il ne sauroit changer , pensera du moins à la rendre suportable ; & de cette nécessité comune naîtra une Société plus étendue. Les Femmes y auront plus de liberté , les Homes se feront une habitude de leur plaire , & l'on verra se former peu à peu un Art , qui sera l'Art de la Galanterie : Alors la Galanterie répandra une teinte générale sur les mœurs de la Nation & sur ses Productions en tout genre ; elles y perdront de la grandeur & de la force , mais elles y gagneront de la douceur , & je ne fais quel agrément original , que les autres Peuples tâcheront d'imiter , & qui leur donera un jair gauche & ridicule.

Il y a des Hommes dont les Mœurs ont tenu toujours plus à des Systèmes particuliers, qu'à la Conduite générale; ce sont les Philosophes: On leur a reproché de n'être pas galans, & il faut avouer qu'il étoit difficile que la Galanterie s'alliat chez eux avec l'idée sévère qu'ils ont de la vérité. Cependant le Philosophe a quelquefois cet avantage sur l'Homme du monde, que s'il lui échape un mot, qui soit vraiment galant, le contraste du mot avec le caractère de la personne, le fait sortir & le rend d'autant plus flatteur.

GALÉNISME, s. m. (*Médecine*) se dit de la Doctrine de GALIEN, l'Auteur, après HYPOCRATE, le plus célèbre parmi les Médecins, & qui a eu même plus d'empire dans les Ecoles, que le Père de la Médecine.

GALIEN naquit sous l'Empereur ADRIEN, l'an de N. S. 131. Il avoit quatre à cinq ans, lorsque ce Prince mourut: Il étoit de Pergame, dans l'Asie Mineure, Ville fameuse à divers égards, & particulièrement par son Temple d'ESCUAPE. Il étoit Fils de NICON, Homme de bien, riche & savant, qui n'épargna rien pour l'Education de son Fils.

Le jeune GALIEN, après avoir appris tout ce qu'on avoit alors coûtume d'enseigner dans les Ecoles, tourna toutes ses pensées vers la Médecine, y étant déterminé par un Songe, selon qu'il le dit lui même : Il étoit pour lors âgé de 17. ans. Deux ans après il se mit à étudier pendant quelque tems sous un Disciple d'ATHENE'E, & ensuite sous diférens Maîtres d'un mérite distingué, come il paroît par ce qu'il en dit. en divers endroits de ses Ouvrages : Il s'attacha néanmoins très peu au premier de ces Professeurs ; il s'étoit bientôt rebuté de le suivre, parce que celui ci faisoit gloire d'ignorer la Logique, bien loin de la croire nécessaire à un Médecin. Il goûta beaucoup la Secte des Péripatéticiens, quoiqu'il maltraite ARISTOTE en quelques endroits, en voulant faire croire, que ce qu'il y a de meilleur dans la Physique de ce Philosophe, est tiré des Oeuvres d'HYPOCRATE.

Après ses Etudes, GALIEN se mit à voïager. Il fit un long séjour à *Alexandrie*, où toutes les Sciences fleurissoient. A l'âge de 28. ans il retourna à *Pergame* : Sa Santé, qui jusques alors avoit été chancelante, devint meilleure, selon ce qu'il en dit lui même, & fut même très vigoureuse tout le reste de sa vie. Il parvint à

une

une extrême vieillesse. Il avoit 32. ans lors qu'il parut à *Rome*, où il trouva de la part des Médecins la plus grande opposition à ce qu'il put exercer librement sa Profession : Aussi prétendoit il savoir ce qu'ils n'avoient jamais su, & ce qu'ils ne vouloient point apprendre. Une prétension de cette espèce a toujours fait, & fera toujours, un grand nombre d'Enemis, parmi ceux qui ont le même objet d'ambition, quelque bien fondé que puisse être celui qui veut s'attribuer une pareille supériorité de Lumières.

Cependant GALIEN parvint à plaire aux Grands de *Rome* par ses Exercices Anatomiques, par le succès de sa Pratique, & surtout par celui des Pronostics. Le Prêtre SERGIUS PAULUS fut un de ses plus zélés Partisans, aussi bien que BARBARUS, Oncle de l'Empereur LUCIUS - VERUS, & SE'VE'RE : Ce qui contribua le plus à augmenter les clameurs & les plaintes des autres Médecins, au point qu'il fut forcé de sortir de cette Ville & de se retirer dans sa Patrie, d'où les Empereurs MARGAURELE & LUCIUS - VERUS le firent bientôt revenir à *Rome*, & depuis ce tems là il n'en sortit plus. Il ne cessa pendant toute sa vie de travailler avec beaucoup
de

de soin à s'instruire dans les Belles-Lettres, dans la Philosophie & dans la Médecine, & come il joignoit le talent à l'Étude, il réussit très bien. Il s'aquit la juste réputation d'un grand Philosophe & d'un grand Médecin. Il avoit beaucoup de facilité à s'énoncer, & une Eloquence sans affectation; mais come son Stile est extrêmement difus & étendu, à la manière de celui des *Asiatiques*, cela est cause qu'on a quelquefois de la peine à le suivre, ou qu'on le trouve obscur en divers endroits.

Le grand nombre de Livres que nous avons de cet Auteur célèbre, & ceux qui se sont perdus, font bien voir qu'il ne lui coûtoit guère d'écrire. SUIDAS dit, que GALIEN avoit composé des Ouvrages non seulement sur la Médecine, sur la Philosophie, mais encore sur la Géométrie, sur la Grammaire. L'on comptoit plus de cinq cents Livres de sa façon, concernant la Médecine seule, & environ la moitié autant, concernant les autres Sciences. Il a fait lui même deux Livres contenant la seule énumération des différens sujets sur lesquels il avoit travaillé.

On peut dire que GALIEN fut le plus grand Médecin de son Siècle, soit pour la Théorie, soit pour la Pratique. On ne peut

peut disconvenir qu'il n'ait écrit des choses admirables, sur la Médecine en particulier. Il a été grand Restaurateur de la Médecine d'HIPOCRATE contre celle des Méthodiques, qui jusqu'à son tems s'étoit toujours soutenue avec distinction: Toutes les autres Sectes de Médecine subsistoient même encore du tems de GALIEN. Il y avoit des Dogmatiques, des Empiriques, des Epiphythetiques, des Eclectiques, des Pneumatiques, &c. ; mais les Méthodiques avoient la plus grande vogue ; les Dogmatiques étoient fort divisés entr'eux ; les uns tenoient pour HIPOCRATE, les autres pour ARISTOTE, & d'autres encore pour ASCLEPIADE.

GALIEN ne se declara pour aucune de ces Sectes, & les étoufa toutes. Son principal but fut néanmoins de leur substituer la Doctrine d'HIPOCRATE : Personne ne l'avoit étudiée, ne l'avoit faisie come lui. C'étoit sur les idées du Père de la Médecine, qu'il avoit formé les siennes, principalement pour ce qui concerne la nature, les crises, le pouvoir de l'attraction, &c. ; mais (dit Mr. QUESNAY, en portant son Jugement sur la Secte des Galenistes, dans son Traité des Fièvres continües Tom. I.) GALIEN quita la voie qui pouvoit conduire à de
nouvel-

nouvelles connoissances dans l'œconomie animale. Au lieu d'insister sur l'observation & de se conformer à celui qu'il se proposoit pour modèle, il assujettit la Science encore naissante de l'art de guérir, à quelques idées générales, qui en arrêterent les progrès : Ils les présenta aux Médecins sous un aspect si simple, si uniforme & si comode, qu'elles furent généralement adoptées pendant une longue suite de Siècles. Non seulement GALIEN raportoit, come HIPOCRATE, les Maladies aux intempéries des quatre premières qualités, le Chaud, le Froid, le Sec & l'Humide ; mais contre le sentiment d'HIPOCRATE & des Médecins de l'Antiquité, il raporta aussi à ces qualités les causes des maladies & les vertus des remedes.

Ce Siftème borna entièrement les recherches des Médecins, par ce que fixés à des idées, par les quelles ils croïoient pouvoir expliquer tous les Phénomènes, ils étoient persuadés, que toute la Science de la Médecine se réduisoit à de tels principes. Cependant l'observation & l'expérience leur présentoient beaucoup d'inductions fort opposées à ces Principes. Pour les concilier, ou pour éluder les difficultés, ils avoient recours à des distinctions, à des interpretations & à des

des subtilités, qui amusoient inutilement les Esprits, & qui multiplioient beaucoup les Livres. Refferrés dans les bornes de leur Sistème, ils y ramenoient toutes les connoissances, qu'ils pouvoient aquerir dans la pratique de la Médecine. Les Lumières qu'elles y portoient, étoient obscurcies par les erreurs, qui abondent nécessairement dans une Doctrinè, dont les principes sont faux ou insufisans, ou trop étendus. Tels sont & tels doivent être absolument ceux sur lesquels GALIEN a établi sa Doctrinè, dans un tems où la Science de la Médecine étoit encore bien imparfaite. Pour réduire à un Sistème vrai & juste, surtout à un Sistème général, une Science assujettie à l'expérience, il faut avoir auparavant toutes les Conoissances, qui peuvent nous conduire au vrai principe de cette Science : Car ce sont ces Conoissances elles mêmes, qui toutes ensemble doivent nous les indiquer. Avant qu'on soit arrivé là, on ne doit s'appliquer qu'à étendre ces Conoissances, qu'à tirer des unes & des autres les portions de Doctrinè, que l'on peut en déduire avec certitude; autrement on s'égarè, & on retarde extrêmement le progrès des Sciences.

C'est

C'est là, continue l'Auteur qui vient d'être cité, c'est là ce qu'on reproche à GALIEN, qui d'ailleurs étoit un Médecin fort favant, très intelligent, très pénétrant dans la Pratique, très exact & très clair-voiant dans l'Observation. Il s'est tenu à la Doctrine d'HIPOCRATE sur l'organisme; il s'est entièrement fixé aux Facultés sensibles & actives des Organes, dirigées par la nature, dans la Santé & dans les Maladies, ainsi il ne paroît pas même qu'il ait eu intention de s'élever jusques au Mécanisme physique de l'Animal. Tout se réduit de la part des Organes & des Facultés, à un principe dirigeant, qu'il n'a point dévoilé; & de la part des Liquides, à des qualités qui ne lui étoient conües que par leurs effets & par les sensations qu'elles excitent. Ce ne seroit pas un grand défaut dans sa Doctrine, si ces Connoissances obscures, qu'il a admises pour principes, avoient été réellement des principes suffisans, c'est à dire, les vrais principes génératifs & immédiats de toute la Science de la Médecine: Car malgré toutes nos recherches & tous nos efforts, il nous faudra toujours admettre de tels Principes. Le dernier terme du Mécanisme des Corps est absolument inaccessible à nos Sens, & par conséquent hors

de la Sphère des Connoissances sûres & intelligibles, que nous pouvons aquérir en physique.

Le Chaud & le Froid sont véritablement les Causes primitives les plus générales des phénomènes physiques : Par là elles peuvent être regardées en Médecine de même que la pesanteur, le mouvement, &c. come des Principes primitifs de la Médecine, communs à toutes les autres Sciences physiques. Ainsi dans le Système de GALIEN on pouvoit ramener bien ou mal à ces principes toutes les connoissance de la Médecine; mais de tels principes ne sont que des principes éloignés : Ils ne sont point les principes propres & immédiats de cette Science.

Le Chaud & le Froid sont des Causes générales, qui dans l'œconomie animale sont déterminées par des causes immédiates & particulières au Méchanisme du Corps, par des Causes qui sont les principes propres & génératifs des états physiques, qui s'opèrent dans la Santé & dans la Maladie; telle est; par exemple, l'action organique du Cœur & des Artères, qui engendre la chaleur naturelle & les intempéries chaudes ou froides, selon qu'elle est suffisante. Or sans la connoissance des Causes propres & immédiates, on ne peut apercevoir la liaison mécha-

mécanique des Efets avec des Causes plus générales & plus éloignées. Le rapport qu'il y a entre de telles causes & leurs éfets, ne font donc ni conus, ni concevables, & ne feroient pas même instructifs : Ceux que l'on pourroit fuposer feroient incertains, obscurs, erronés & ne pourroient servir qu'à en imposer, à introduire des erreurs, & à retarder les progrès de la Science.

Telles ont été en éfet les productions du Siftème de GALIEN ; car quoique ce Siftème soit très riche en fait de conoissances tirées d'Observations & de l'expérience, il est encore plus abondant en faux raisonnemens sur la physique de l'art. Du reste, la Doctrine des Qualités se réduisoit à un jargon fort simple & fort comode : Une Cause produisoit une Maladie, parce qu'elle étoit chaude ou froide, sèche ou humide ; les Remèdes qui y convenoient guériffoient, parce qu'ils avoient un degré de chaud ou de froid, de sec ou d'humide, oposé à cette Cause. La méthode curative consistoit donc à employer le chaud & l'humide contre le froid & le sec, & mettre en usage le froid & le sec contre le chaud & l'humide, &c. Ainsi toute la Pratique se ramenoit à des idées familières, simples & comodes, qui favorisoient la paresse & ca-

choient l'ignorance des Praticiens , qui négligeoient la véritable étude de la Science de la Médecine. C'est par cette raison sans doute , que la Secte de GALIEN a été si généralement suivie , & a conservé son empire pendant tant de Siècles.

Il est donc bien facile d'apercevoir les défauts de cette Doctrine , & le mal qu'elle a produit , sans qu'on puisse alléguer en compensation, qu'elle ait apporté de nouvelles connoissances physiques dans la Médecine. Les quatre qualités qui servent de base à ce Système, les quatre Elémens auxquels on les attribue , les Humeurs, c'est-à-dire le Sang, la Bile, la Mélancolie, la Pituite, dont chacune a été caractérisée par quelques unes de ces qualités ; les quatre Tempéramens dominans par les unes & les autres de ces qualités ; les quatre intemperies qui forment des Maladies par l'excès de ces différentes qualités ; toutes ces choses se trouvent déjà établies , & au-delà même de leurs justes bornes, dans les Ecris d'HIPOCRATE : Ainsi tout ce que GALIEN a fait de plus , c'est de les étendre encore davantage , & de multiplier les erreurs dans son Système , à proportion qu'il a plus abusé de l'application des quatre Qualités tactiles aux connoissances de la Médecine. Ainsi en
distin-

distinguant le Système phisique de GALIEN, d'avec ce qui appartient à HIPOCRATE, on voit que ce Système porte à faux partout, qu'il n'a aucune réalité; qu'il n'a par conséquent contribué en rien au progrès de la Science de la Médecine. Ce qu'on peut y apercevoir de moins défectueux, c'est qu'il n'étoit pas absolument incompatible avec la Doctrine d'HIPOCRATE, & que les grands Maîtres de la Secte de GALIEN ont pû profiter de toutes les conoissances de ces deux célèbres Médecins, & y rapporter celles qu'ils ont pû aquérir eux mêmes dans la Pratique.

Mais une des choses qu'on peut reprocher avec le plus de fondement à la Secte Galénique, c'est d'avoir répandu beaucoup d'obscurité dans la Suputation des jours critiques, parce qu'ils ont voulu assujettir des Conoissances aquises par l'expérience, par l'observation, à des opinions frivoles; les uns ont crû avoir trouvé la cause de la force de ces Jours, dans l'influence des Astres, & particulièrement de la Lune; les autres l'ont rapportée à la puissance ou à la vertu des nombres; cependant ils auroient dû l'apercevoir manifestement dans celle de la Maladie même, c'est-à-dire dans les efforts, dans les exacerbations qui opé-

rent visiblement la coction, & qui sont eux-mêmes des causes très remarquables de la gradation, des progrès de cette coction, qui règle les jours critiques.

La puissance prétendue de ces jours n'est que la force des mouvemens extraordinaires des exacerbations de ces mêmes Jours, & la violence qu'ils attribuoient à la crise, n'est que la véhémence des Simptomes, de l'exacerbation décisive. Ainsi c'est dans le Méchanisme de la Maladie que réside l'efficacité des Jours critiques, & de la cause irritante qui l'excite; car c'est de-là que dépend la durée des Fièvres & le nombre de leurs exacerbations. Cette cause se présente à l'esprit bien plus évidemment que toutes les Idées obscures & chimériques du *Galénisme*.

Il est vrai, que les Médecins de cette Secte ignoroient le travail des Vaisseaux sur les humeurs, dans les Fièvres; mais ils conoissoient du moins l'excès de la chaleur, dans lequel ils faisoient consister l'essence de la Fièvre. Or c'étoit conoitre l'effet immédiat de la vraie cause des Opérations successives de la coction, puisque c'est de l'action même des Vaisseaux, que dépend la chaleur animale, soit naturelle, soit contre nature. Cause qui semble si dédaignée &

& si peu connue encore aujourd'hui de la plupart des Médecins, & mêmes des Médecins organiques, qui ne l'envisagent que confusément, & qui ne sont attentifs qu'aux altérations, aux dégénérationes de la masse des liquides, presque sans égard aux changemens qu'elle éprouve, aux vices qu'elle contracte, entant qu'elle est exposée à l'action des Solides.

Telle est l'idée générale que l'on peut donner ici de la Doctrine de GALIEN & de ses Sectateurs; d'où il résulte, que ce qui vient d'être dit à ce sujet, n'est pas suffisant pour faire juger complètement du prix des Ouvrages de cet Auteur, & pour indiquer exactement ce qu'il y a de bon & de mauvais dans le Système de Médecine de cet Auteur, & l'usage que l'on en a fait après lui.

La seule Liste des Ecrits de GALIEN occuperoit ici trop de place, pour que j'en fasse l'énumération. Ils sont si nombreux, come il a déjà été dit, qu'ils peuvent à peine être contenus dans six Volumes in folio. Il y en a eu vingt trois différentes Editions: La première a été faite à *Venise*, en 1525. La meilleure est celle de *Paris*, 13. Volumes in folio; Grec & Latin, publiée en 1639.

On peut trouver diférens Précis de la Médecine Galénique, dans les Abrégés qui ont été donés de cette Doctrine, come dans l'Histoire de la Médecine DE LE CLERC ; dans la Préface du Dictionnaire de Médecine, traduit de l'Anglois de JAMES ; dans l'Ouvrage intitulé : *Etat de la Médecine ancienne & moderne* ; auffi traduit de l'Anglois de CLIFTON.

(Article de Mr. de JAUCOURT.)

* * * * *

R E M A R Q U E S

Sur le Paragraphe de l'Article GENEVE, dans l'Encyclopédie, qui traite de la Comédie & des Comédiens.

LA reconnoissance que nous devons à Mr. D'ALEMBERT, Auteur de cet Article, pour les Elogés qu'il nous prodigue à quelques égards, n'a point empêché de sentir l'effet de ses Préjugés sur des points essentiels.

Messieurs nos Pasteurs ont répondu pour ce qui les concernoit en particulier, d'une manière digne de leur vocation : C'étoit là le plus important. Je crois néanmoins très utile aujourd'hui de démontrer, que
Mr.

Mr. D'ALEMBERT ne se trompe pas moins, dans les Conseils qu'il nous donne, pour admettre chés nous la Comédie.

Je reconois d'abord, avec ce favant Auteur, les avantages réels de la représentation de quelques Pièces de Théâtre, dont la composition fait honneur à l'Esprit humain; mais indépendamment de celles qui favorisent des passions vicieuses, quelle différence n'y a-t-il pas entre les sentimens exprimés dans les premières, & ceux de la plûpart des Auteurs de profession, qui les représentent?

L'une des considérations que Mr. d'ALEMBERT emploie, pour nous porter à recevoir la Comédie, mérite une particulière attention: *Le Préjugé barbare contre la Profession de Comédien, dit-il, l'espèce d'avilissement où nous avons mis ces Homes, si nécessaires au progrès & au soutien des Arts, est certainement une des principales causes, qui contribue au dérèglement que nous leur reprochons.* D'où il tire cette conséquence, que s'agissant seulement d'encourager les Comédiens à quitter leurs mœurs libertines, & nôtre constitution étant très propre à cet éfet, c'est à nous en particulier qu'il appartient d'entreprendre cet ouvrage.

Rien n'est plus obligeant que cette manière de penser sur nos Mœurs & notre Constitution ; mais je suis convaincu , que le plus sûr moyen de mériter ses éloges , est de ne point nous exposer à suivre ses Conseils à cet égard.

Que Mr. d'ALEMBERT me permette de lui représenter , qu'il a pris le change , tant pour ce qui nous concerne , que relativement aux Comédiens. Nous n'avons rien de personnel qui nous distingue des autres Hommes , & notre Climat ne porte pas plus puissamment à la Vertu , que celui des autres Peuples. Si donc nous pouvons être placés entre ceux qui se distinguent par la pureté des Mœurs , c'est à nos Loix & à nos Usages seulement , que nous devons cet avantage précieux ; & c'est aussi l'un des principes sur lesquels se fonde Mr. d'ALEMBERT lui même. Mais il n'a pas fait attention , qu'admettre chez nous la Comédie , c'est détruire un de nos Usages les plus salutaires , pour la conservation des bonnes Mœurs ; anéantir le remède en introduisant le mal ; ôter le frein d'un Cheval , parce qu'il étoit docile par son moyen ; en un mot , car les Comparaisons ne fairoient point sur une vérité de cette évidence , c'est ouvrir la Bergerie au Loup , pour qu'il

qu'il abandonne avec les Brebis sa férocité naturelle.

Mr. d'ALEMBERT se trompe aussi à l'égard du plus grand nombre des Comédiens & Comédiennes de profession : Il est étonnant, que cet habile Home n'ait pas pris garde, que si la beauté des sentimens, que tant d'Illustres Auteurs ont mis dans leur bouche, étoit capable de prévaloir sur l'oisiveté, la dissipation, le luxe & les tentations de tout genre, qui environent ceux qui se produisent sur le Théâtre, ils ne seroient jamais tombés, dans *l'espèce d'avilissement* dont il s'agit.

Les Loix proposées par Mr. d'ALEMBERT, pour remédier au goût de dissipation & de libertinage que les Comédiens peuvent répandre parmi nous, ne sont qu'une belle chimère, produite par la bonté de son Cœur : Il n'a pas prévu les dangereuses Conséquences d'une chose, qu'il n'a envisagée que par ses beaux côtés.

Nous n'avons que trop vû, par une expérience récente, que rien n'est plus propre à corrompre la pureté des Mœurs d'un petit Etat come le nôtre, que l'exemple contagieux de ces Persones d'un esprit, pour l'ordinaire délicat à badin, qui possèdent le malheureux Talent de rendre le Vice aimable.

ble. Je parle d'un petit Etat , parce que Mr. d'ALEMBERT n'a pas senti cette distinction essentielle , que si les Représentations Théâtrales sont plus utiles que défavantageuses dans les grandes Villes , où les occasions de se livrer au libertinage sont trop fréquentes d'ailleurs , pour que la Comédie puisse être considérée come une augmentation de pièges , & où le penchant au Luxe est excité par tant d'autres moiens ; il en est bien autrement de Genève , où la Comédie seroit par conséquent beaucoup plus pernicieuse à la pureté des Mœurs , que nécessaire au progrès & au soutien des Arts.

Si cette finesse de tact & cette délicatesse de sentimens , que Mr. d'ALEMBERT croit très difficile d'acquérir , sans le secours des Représentations Théâtrales , est effectivement pour nous d'un aussi grand prix , qu'il le pense , nous ne sommes pas entièrement privés de ce secours : Il est bien peu de Genevois qui n'ait occasion d'en jouir , avec moins de danger , hors de sa Patrie. Mais je laisse à décider , lesquels conserveront le mieux la pureté de leurs Mœurs , de ceux qui ont vu les Spectacles dans les Pais étrangers , ou de ceux qui n'ont pu se procurer ce plaisir.

Quelque puisse être le résultat de cette épineuse discussion , & quelque plaisir que nous

nous puissions prendre à jouir , dans les grandes Villes , des Représentations Théâtrales , il est peu de Persones sensées , qui ne les vit avec beaucoup d'inquiétude & de chagrin , dans nos Murs ou à nos Portes.

J'avoüe qu'il est parmi nous des Persones d'un très grand mérite, qui se sentant fermes dans la pratique de la Vertu , se croient par cela même à l'abri des mauvaises influences de certaines Comédies , ainsi que de l'exemple enchanteur des Comédiens.

Sans contester à ces Persones , que je considère , la solidité de leur confiance à cet égard , je les prie d'examiner mûrement , si l'apas de ce plaisir ne les engage point à juger trop facilement des autres par elles-mêmes, & de réfléchir, que leur exemple autorise bien des Gens , qui n'ont pas le même avantage.

Je ne doute point qu'après cet examen, elles ne se déterminent à la privation d'un plaisir momentané, plutôt que de contribuer , en quoi que ce soit , à favoriser un Etablissement , d'où découleroit des effets très funestes à la Patrie.

GENEVE, le 26. Avril

1758.

EX-



E X T R A I T

*Du Second Volume du DROIT DES GENS,
par Mr. de VATTEL.*

LA première Partie de ce second Volume , qui est la 3^{me.} du Livre , traite de la Guerre. Il est à propos de rapporter d'abord ce que l'Auteur dit lui même sur l'obligation de ne pas entreprendre la Guerre sans nécessité.

(a) „ Quiconque aura une idée de la
 „ Guerre , quiconque réfléchira à ses
 „ effets terribles , aux suites funestes qu'elle
 „ traîne après elle ; conviendra aisément ,
 „ qu'elle ne doit point être entreprise sans
 „ les plus fortes raisons. L'humanité se
 „ révolte contre un Souverain , qui pro-
 „ digne le sang de ses plus fidèles Sujets ,
 „ sans nécessité , ou sans raisons pressan-
 „ tes ; qui expose son Peuple aux Calami-
 „ tés de la Guerre , lorsqu'il pourroit le
 „ faire jouir d'une Paix glorieuse & salu-
 „ taire. Que si à l'imprudence, au manque
 „ d'amour pour son Peuple , il joint l'in-
 „ justice

(a) pag. 20.

„ justice envers ceux qu'il ataque , de quel
 „ crime , ou plutôt de quelle éfroiable
 „ fuite de crimes ne se rend il point cou-
 „ pable ? Chargé de tous les maux qu'il
 „ atire à ses Sujets , il est coupable en-
 „ core de tous ceux qu'il porte chez un
 „ Peuple innocent. Le Sang versé , les
 „ Ville sacagées , les Provinces ruinées ;
 „ voilà ses forfaits. On ne tue pas un
 „ Home , on ne brule pas une Chaumiére ,
 „ dont il ne soit responsable devant Dieu
 „ & comptable à l'Humanité. Les vio-
 „ lences , les crimes , les désordres de
 „ toute espèce , qu'entraignent le tumulte
 „ & la licence des Armes , fouillent sa Con-
 „ science & sont mis sur son compte , parce
 „ qu'il en est le prémier Auteur. Puisse
 „ ce foible Tableau toucher les Conduç-
 „ teurs des Nations , & leur inspirer , dans
 „ les entreprises guerrières , une circonf-
 „ pection proportionnée à l'importance du
 „ sujet !

Il y revient encore dans un autre en-
 droit , où il parle ainsi du Souverain ,
 qui fait une Guerre injuste. (a) „ Il
 „ est chargé de tous les maux , de toutes
 „ les horreurs de la Guerre : Le sang versé,
 „ la

(a) pag. 158. §. 184.

„ la désolation des Familles , les rapines ,
 „ les violences , les ravages , les incendies
 „ font ses œuvres & ses crimes. Coupable
 „ envers l'Enemi qu'il ataque , qu'il oppri-
 „ me , qu'il massacre sans sujet ; coupable
 „ envers son Peuple , qu'il entraîne dans
 „ l'injustice , qu'il expose sans nécessité ,
 „ sans raison ; envers ceux de ses Sujets
 „ que la Guerre acable , ou met en sou-
 „ france , qui y perdent la vie , les biens ,
 „ ou la santé ; coupable enfin envers le
 „ Genre-Humain entier , dont il trouble
 „ le repos , & auquel il donne un pernicieux
 „ exemple. Quel éfrayant tableau de mi-
 „ sères & de crimes ! Quel compte à ren-
 „ dre au Roi des Rois , au Père comun
 „ des Homes ! Puisse cette legère esquisse
 „ fraper les yeux des Conducteurs des
 „ Nations , des Princes & de leurs Mi-
 „ nistres ! Pourquoi n'en atendrions nous
 „ pas quelque fruit ? Les Grands auroient-
 „ ils perdu tout sentiment d'honneur , d'hù-
 „ manité , de devoir & de Réligion ? Et si
 „ nôtre foible Voix pouvoit , dans toute
 „ la suite des Siécles , prévenir seulement
 „ unè Guerre , quelle récompense plus
 „ glorieuse de nos veilles & de nôtre tra-
 „ vail ?” Nous somes particulièrement tou-
 „ chés de ces endroits , qui font autant d'ho-
 „ neur au Cœur de l'Auteur qu'à son Esprit.

Dans

Dans le Chapitre des justes causes de la Guerre, l'Auteur examine des Questions importantes & difficiles, sur le maintien de l'Equilibre, & sur la conduite à tenir à l'égard d'un Etat, qui accroît sa puissance, & à l'égard d'un Allié qui fait des préparatifs de Guerre. Cette discussion *nous mèneroit trop loin*; c'est dans l'Ouvrage même qu'il faut suivre l'Auteur. Il y ouvre des routes, où l'on évite également les deux Ecueils dangereux qui sont à craindre ici, celui de l'injustice, & celui d'une imprudence fatale. Il y donne la solution de ces grandes Questions, conformément aux Principes sacrés du Droit de la Nature & des Gens, de manière à faire voir, come il parle lui même, *qu'ils ne mènent point à d'imbéciles scrupules, & qu'il est toujours vrai de dire, que la Justice est inséparable de la saine Politique.*

On trouvera toujours ce bel accord de la Justice avec la Politique, dans ses décisions. Voions, par exemple, ce qu'il dit sur ce qu'on est en Droit de faire contre l'Enemi, dans une Guerre juste.

(*) „ La fin légitime ne donne un véritable droit qu'aux seuls moïens néces-

M m

„ faire

(*) p. 105. §. 137.

1, faire pour obtenir cette fin : Tout ce
2, qu'on fait au delà est réprouvé par la
3, Loi Naturelle, vicieux & condamnable
4, au Tribunal de la Conscience. Delà
5, vient que le droit à tels ou tels actes
6, d'Hostilités, varie suivant les circon-
7, stances. Ce qui est juste & parfaitement
8, innocent dans une Guerre, dans une
9, situation particulière, ne l'est pas
0, toujours en d'autres occasions : Le Droit
1, suit pas à pas le besoin, l'exigence du
2, cas ; il n'en passe point les bornes."

3, Mais come il est très difficile de ju-
4, ger toujours avec précision de ce qu'é-
5, xige le cas présent, & que d'ailleurs il
6, appartient à chaque Nation de juger de
7, ce que lui permet sa situation particu-
8, lière, il faut nécessairement que les Na-
9, tions s'en tiennent entr'elles, sur cette
0, matière, a des Règles générales. Ainsi,
1, dès qu'il est certain & bien reconnu, que
2, tel moyen, tel acte d'Hostilité est né-
3, cessaire, dans la généralité, pour sur-
4, monter la résistance de l'Enemi & attein-
5, dre le but d'une Guerre légitime ; ce
6, moyen, pris ainsi en général, passe pour
7, légitime & honête dans la Guerre, sui-
8, vant le Droit des Gens, quoi que ce-
9, lui qui l'emploie sans nécessité, lorsque

„ des moïens plus doux pouvoient lui su-
 „ fire , ne soit point innocent devant
 „ Dieu & dans sa Conscience: Voilà ce
 „ qui établit la différence de ce qui est
 „ juste , équitable , irrépréhensible dans
 „ la Guerre , & de ce qui est seulement
 „ permis , ou impuni entre les Nations.
 „ Le Souverain qui voudra conserver sa
 „ Conscience pure , remplir exactement les
 „ Devoirs de l'Humanité , ne doit jamais
 „ perdre de vûe ce que nous avons déjà
 „ dit plus d'une fois , que la Nature ne
 „ lui acorde le droit de faire la Guerre
 „ à ses semblables , que par nécessité , &
 „ come un remède , toujourns fâcheux ,
 „ mais souvent nécessaire , contre l'injus-
 „ tice opiniatre , ou contre la violence.
 „ S'il est pénétré de cette grande vérité ,
 „ il ne portera point le remède au delà
 „ de ses justes bornes , & se gardera bien
 „ de le rendre plus d'ur & plus funeste
 „ à l'Humanité , que le soin de sa propre
 „ sûreté & la défense de ses droits ne
 „ l'exigent. ”

Par tout l'Auteur tâche d'inspirer aux
 Guerriers , les plus genereux sentimens de
 l'Humanité ; & c'est par une suite de ces
 dispositions , qu'il ne leur laisse qu'à re-
 gret le droit des *représailles*. Après le
 leur

leur avoir acordé d'une main, vous diriez qu'il tâche de le retirer de l'autre. (a) „ Le Général énémi, dit-il, aura fait pendre, sans juste sujet, quelques Prisonniers ; on en fait pendre le même nombre des siens, & de la même qualité, en lui notifiant, que l'on continuera à lui rendre ainsi la pareille, pour l'obliger à observer les Loix de la Guerre. C'est une terrible extrémité, que de faire périr ainsi misérablement un Prisonnier pour la faute de son Général ; & si on a déjà promis la vie à ce Prisonnier, on ne peut sans injustice exercer la représaille sur lui. Cependant, come un Prince, ou son Général, est en droit de sacrifier la vie de ses Enemis à sa sûreté, & à celle de ses Gens ; il semble que s'il a à faire à un Enemi inhumain, qui s'abandonne souvent à de pareils excès, il peut refuser la vie à quelques uns des Prisonniers qu'il fera, & les traiter come on aura traité les siens. Mais il vaut mieux imiter la générosité de SCIPION : Ce grand Home aiant soumis des Princes Espagnols, qui s'étoient révoltés contre les Romains, leur déclara, qu'il ne s'en „ pren-

(a) pag. 102. §. 142.

„ prendroit point à d'inocens Otages , mais
 „ à eux mêmes , s'ils lui manquoient , &
 „ qu'il ne se vengeroit pas sur un Enemi
 „ désarmé , mais sur ceux qui auroient les
 „ Armes à la main. ALE'XANDRE le Grand
 „ aiant à se plaindre des mauvaises prati-
 „ ques de DARIUS , lui fit dire , que s'il
 „ faisoit la Guerre de cette manière , il le
 „ poursuivroit à outrance & ne lui feroit
 „ point de quartier. Voilà coment il faut
 „ arrêter un Enemi qui viole les Loix de la
 „ Guerre , & non en faisant tomber la
 „ peine de son crime sur d'inocentes vic-
 „ times.”

Nous ne suivrons pas ici nôtre Auteur
 dans l'examen de cette question célèbre ,
 sur laquelle les Auteurs se sont partagés ,
 s'il est permis de faire assassiner ou empoi-
 sonner un Enemi. Après les échantillons
 qu'on a vus de sa manière de penser , il
 est aisé de croire , qu'il décide cette ques-
 tion selon les Maximes generalement reçues
 chés les Peuples civilisés ; cependant on
 verra avec plaisir dans l'Ouvrage , coment
 il développe le fondement de ces Maximes ,
 & fait voir leur conformité avec les Prin-
 cipes du Droit des Gens. Mais nous ne
 pouvons nous empêcher de rapporter la
 manière dont l'Auteur finit ce Chapitre

sur les Droits que donne la Guerre contre la personne de l'Enemi.

(*) „ Ne quitons point cette matière ;
 „ dit-il , sans dire un mot des dispositions
 „ que l'on doit conferyer envers l'Enemi.
 „ On peut déjà les déduire de ce que nous
 „ avons dit jusques ici , & surtout au Cha-
 „ pitre Ier. du Livre II. N'oublions ja-
 „ mais que nos Ennemis sont Homes.
 „ Réduits à la facheuse nécessité de pour-
 „ suivre nôtre Droit par la force des Ar-
 „ mes , ne dépouillons point la Charité ,
 „ qui nous lie à tout le Genre-Humain.
 „ De cette manière nous défendrons cou-
 „ rageusement les Droits de la Patrie ,
 „ sans blesser ceux de l'Humanité. Que
 „ nôtre Valeur se préserve d'une tache de
 „ cruauté , & l'éclat de la Victoire ne se-
 „ ra point terni par des actions inhumai-
 „ nes & brutales. On déteste aujourd'hui
 „ MARIUS , ATILA ; on ne peut s'em-
 „ pêcher d'admirer & d'aimer CESAR :
 „ Peu s'en faut qu'il ne rachète par sa Gé-
 „ nérosité , par sa Clémence , l'injustice
 „ de son entreprise. La modération , la
 „ générosité du Vainqueur lui est plus
 „ glorieuse que son courage ; elle annonce
 „ „ plus

[*] pag. 130. §. 158.

„ plus furement une grande Ame. Outre
 „ la gloire qui fuit infailliblement cette
 „ Vertu, on a vû souvent des fruits pré-
 „ sents & réels de l'Humanité envers un
 „ Enemi. LEOPOLD Duc d'*Autriche* af-
 „ siégeant *Soleure* l'Année 1318. jetta un
 „ Pont sur *l'Aar*, & y plaça un gros
 „ Corps de Troupes: La Rivière, enflée
 „ extraordinairement, emporta le Pont &
 „ ceux qui étoient dessus. Les Affiégés
 „ vinrent au secours de ces malheureux
 „ & en sauvèrent la plus grande partie.
 „ LEOPOLD, vaincu par ce trait de géné-
 „ rosité, leva le Siège & fit la paix avec
 „ la Ville. Le Duc de CUMBERLAND,
 „ après la Victoire de *Dettingue*, me pa-
 „ roit plus grand encore que dans la mè-
 „ lée: Come il étoit à se faire pancer d'u-
 „ ne blessure, on apporta un Officier Fran-
 „ çois blessé beaucoup plus dangereuse-
 „ ment que lui: Le Prince ordona aussi
 „ tôt à son Chirugien de le quitter, pour
 „ secourir cet Officier énémi. Si les Grands
 „ savoient combien de pareilles actions les
 „ font respecter & chérir, ils chercheroient
 „ à les imiter, lors même que l'élevation
 „ de leurs sentimens ne les y porteroit
 „ pas. Aujourd'hui les Nations de l'*Eu-
 „ rope* font presque toujous la guerre,

„ avec beaucoup de moderation & de gé-
 „ nérosité. De ces dispositions naissent
 „ plusieurs usages louables, & qui vont
 „ même souvent à une extrême politesse :
 „ On enverra quelques fois des rafraichif-
 „ semens à un Gouverneur assiégé : On
 „ s'abstient pour l'ordinaire, de tirer sur
 „ le Quartier du Roi ou du General. Il
 „ n'y a qu'à gagner dans cette modera-
 „ tion, quand on a afaire à un Enemi
 „ genereux. Mais elle n'est obligataire,
 „ qu'autant qu'elle ne peut nuire à la Cause
 „ que l'on défend, & l'on voit assés qu'un
 „ General sage se règlera à cet égard sur
 „ les conjonctures, sur ce qu'exige la sû-
 „ reté de l'armée & de l'Etat, sur la gran-
 „ deur du péril, sur le caractère & la con-
 „ duite de l'Enemi. Si une Nation foi-
 „ ble, une Ville se voit ataquée par un
 „ Conquérant furieux, qui menace de la
 „ détruire, s'abstiendra-t-elle de tirer sur
 „ son Quartier ? C'est là au contraire,
 „ s'il étoit possible, qu'il faudroit adres-
 „ ser ses coups. ”

Après avoir bien déterminé, par les vrais
 principes *du Droit des Gens*, jusqu'ou va
 le *Droit de la Guerre* contre la persone de
 l'Enemi, l'Auteur applique les mêmes prin-
 cipes, dans un Chapitre suivant, pour déter-

déterminer le *Droit de la Guerre* à l'égard des choses qui apartiennent à l'Enemi. Là, après avoir parlé du butin, des contributions, du dégat, quelquefois nécessaire & permis à un certain point, mais qui ne couvient qu'à des Barbares, quand il est porté au-delà de la nécessité, il continue ainsi sur cette matière : (a) ,, Cependant on va plus loin encore en certaines occasions : On ravage entièrement un Pais, on sacage les Villes & les Villages, on y porte le fer & le feu : Terribles extrémités, quand on y est forcé ! Excès barbares & monstrueux, quand on s'y abandonne sans nécessité ! Deux raisons cependant peuvent les autoriser ; 1°. La nécessité de chatier une Nation injuste & féroce, de réprimer sa brutalité & de se garantir de ses brigandages. Qui doutera que le Roi d'*Espagne* & les Puissances d'*Italie* ne fussent très fondés à détruire jusques au fondement ces Villes maritimes de l'*Afrique*, ces repaires de Pirates, qui troublent sans cesse leur Commerce & désolent leurs Sujets ? Mais qui se portera à ces extrémités en vüe de punir seulement le Souverain ? Celui-ci ne

M m 5

,, fen-

(a) pag. 138. §. 167.

„ sentira la peine qu'indirectement. Qu'il
 „ est cruel de la faire parvenir jusqu'à lui,
 „ par la désolation d'un Peuple innocent !
 „ Le même Prince, dont on loua la fer-
 „ meté & le juste ressentiment, dans le
 „ bombardement d'*Alger*, fut aculé d'or-
 „ gueil & d'inhumanité après celui de *Gè-*
 „ „ *nes*. 2°. On ravage un Pais, on le
 „ rend inhabitable pour s'en faire une
 „ barrière, pour couvrir sa Frontière con-
 „ tre un ENemi, que l'on ne se sent pas ca-
 „ pable d'arrêter autrement. Le moyen
 „ est d'ur, il est vrai; mais pourquoi n'en
 „ pourroit on pas user aux dépens de l'E-
 „ nemi, puisqu'on se détermine bien,
 „ dans les mêmes vues, à ruiner ses pro-
 „ pres Provinces ? Le Czar PIERRE le
 „ „ *Grand*, fuyant devant le terrible CHAR-
 „ „ LES XII. ravagea plus de quatre-vingt
 „ „ lieues de Pais, dans son propre Empire,
 „ „ pour arrêter l'impétuosité d'un torrent,
 „ „ devant lequel il ne pouvoit tenir. La
 „ „ disette & les fatigues afoiblirent enfin les
 „ „ *Suedois*, & le Monarque *Russe* recueillit
 „ „ à *Pultowa* les fruits de sa circonspection
 „ „ & de ses sacrifices. Mais les remèdes
 „ „ violens ne doivent pas être prodigués ;
 „ „ il faut, pour en justifier l'usage, des
 „ „ raisons d'une importance-proportionée.

„ Un

„ Un Prince qui , fans néceffité , imiteroit
 „ la conduite du Czar , feroit coupable en-
 „ vers fon Peuple : Celui qui en fait au-
 „ tant en Pais énémi , quand rien ne l’y
 „ oblige , ou fur de foibles raifons , fe
 „ rend le fléau de l’Humanité. Les *Fran-*
 „ *çois* ravagèrent & brulérent le *Palatinat* ,
 „ dans le Siécle paffé. Il s’éleva un Cri
 „ univerfel , contre cette manière de faire
 „ la Guerre. En vain la Cour s’autorifa
 „ du deffein de mettre à couvert fes Fron-
 „ tières : Le *Palatinat* facagé faisoit peu à
 „ cette fin : On n’y vit que la vengeance
 „ & la cruauté d’un Miniftre d’ur &
 „ hautain.”

A la lumière des grands principes que l’Auteur a toujours en vüe , tirés de l’Intèrèt du Genre-Humain , il établit l’invio- labilité de la foi entre Enemis , en leur con- fervant cependant dans fon entier le Droit d’ufer de *Stratagèmes* , d’autant plus qu’ils peuvent fouvent conduire au but , par des voies plus douces , que les voies or- dinaires. Il fait voir auffi ce qu’on doit penser de certaines pratiques ufitées dans la Guerre , come de féduire les Gens de l’Enemi , d’accepter les ofres d’un Trai- tre , &c. Nous ne donnerons ici , pour échantillon de fa manière de penser à cet égard ,

égard, que ce qu'il dit des intelligences doubles, par où il finit cette matière.

(a) „ On appelle intelligence double,
 „ celle d'un Home qui fait semblant de
 „ trahir son parti, pour attirer l'Enemi
 „ dans le piège. C'est une trahison & un
 „ métier infame, quand on le fait de
 „ propos délibéré, & en s'ofrant le pré-
 „ mier. Mais un Officier, un Coman-
 „ dant de Place, sollicité par l'Enemi,
 „ peut légitimement, en certaines occasions,
 „ feindre de prêter l'oreille à la séduction,
 „ pour atraper le suborneur. Celui-ci lui
 „ fait injure, en tentant sa fidélité; il se
 „ venge justement, en le faisant tomber
 „ dans le piège; & par cette conduite, il
 „ ne nuit point à la foi des promesses, au
 „ bonheur du Genre-Humain; car des
 „ engagemens criminels sont absolument
 „ nuls, ils ne doivent jamais être rem-
 „ plis; & il seroit avantageux que per-
 „ sone ne pût compter sur les promesses
 „ des Traîtres, qu'elles fussent de toutes
 „ parts, environées d'incertitudes & de
 „ dangers. C'est pourquoi un Supérieur,
 „ s'il aptend que l'Enemi tente la fidélité
 „ de quelqu'un de ses Officiers ou Soldats,
 „ ne

(a) pag. 156. §. 182.

ne se fait point scrupule d'ordonner à ce subalterne de feindre qu'il se laisse gagner, & d'ajuster sa prétendue trahison de manière à attirer l'Enemi dans une embuscade. Le Subalterne est obligé d'obéir. Mais quand la séduction s'adresse directement au Comandant en Chef, pour l'ordinaire un Home d'honneur préféré, & doit préférer, le parti de rejeter hautement & avec indignation une proposition injurieuse."

Chaque Nation prétend avoir la Justice de son côté dans la Guerre; il faut donc trouver dans la Guerre une issue indépendante de la justice de la Cause, & come le Droit des Gens nécessaire ne donne absolument aucun Droit à celui dont les armes sont injustes, l'Auteur fait voir la nécessité de recourir ici au Droit des Gens volontaire, dont il donne les règles suivantes. [a] 1°. Que la Guerre en forme, quant à ses effets, doit être regardée come juste de part & d'autre. 2°. Que tout ce qui est permis à l'un en vertu de l'état de la Guerre, est aussi permis à l'autre. Mais il a soin d'observer 3°. Que ce Droit des Gens volontaire ne donne point à celui dont les Armes

sona

[a] p. 165. §. 190. & suivans.

sont injustes ; un véritable Droit , capable de justifier sa conduite & de rassurer sa conscience, mais seulement l'état extérieur du Droit , & l'impunité parmi les Hommes.

Il montre contre GROTIUS , que la source de ce Droit est dans la Nature elle même. (a) „ Les Nations , dit-il , s'accor-
 „ dant en éfet à observer les règles que
 „ nous raportons au Droit des Gens volon-
 „ taire , GROTIUS les fonde sur un con-
 „ sentement de fait de la part des Peuples,
 „ & les raporte au Droit des Gens arbi-
 „ traire ; mais outre qu'un pareil engage-
 „ ment seroit bien souvent difficile à prou-
 „ ver , il n'auroit de force que contre ceux
 „ qui y seroient formellement entrés. Si
 „ cet engagement existoit , il se raporteroit
 „ au Droit des Gens conventionel , lequel
 „ s'établit par l'Histoire , & non par le
 „ raisonnement ; il se fonde sur des faits ,
 „ & non sur des principes. Dans cet Ou-
 „ vrage nous posons les principes naturels
 „ du *Droit des Gens* ; nous le déduisons de
 „ la Nature elle même : Et ce que nous
 „ apellons Droit des Gens volontaire , con-
 „ siste dans des règles de conduite de Droit
 „ externe , auxquelles la Loi naturelle
 „ oblige

(a) pag. 168.

„ oblige les Nations de consentir, enforte
 „ qu'on présume de droit leur consente-
 „ ment, sans le chercher dans les Anna-
 „ les du Monde; parce que si même elles
 „ ne l'avoient pas donné, la Loi de la Na-
 „ ture le supplée & le donne pour elles. Les
 „ Peuples ne sont point libres ici dans
 „ leur consentement, & celui qui le refu-
 „ seroit, blefferoit les Droits comuns des
 „ Nations.”

L'Auteur est encore obligé de recourir
 aux dispositions de ce Droit des Gens vo-
 lontaire, pour fixer la mesure du Droit
 de Conquête; après avoir marqué cepen-
 dant, quelles sont à cet égard les règles
 du Droit des Gens Nécessaire, toujours
 renfermées dans les bornes de la Justice la
 plus parfaite.

Ne quittons pas ce Livre, où il est traité
 de la Guerre, sans rapporter ce qui y est
 dit de la profession de Soldat mercenaire,
 parce que cet endroit interesse particulié-
 rement la Patrie de l'Auteur. Voici come
 il en parle. (a), „ On a beaucoup agite la
 „ question, si la profession de Soldat mer-
 „ cenaire est légitime, ou non; s'il est
 „ permis à des Particuliers de s'engager
 „ pour

[a] p. 13. §. 13.

„ pour de l'argent, ou pour d'autres ré-
 „ compensés, à servir un Prince étranger,
 „ dans ses Guerres. Je ne vois pas que
 „ cette question soit fort difficile à résoudre.
 „ Ceux qui s'engagent ainsi, sans la per-
 „ mission expresse ou tacite de leur Sou-
 „ verain, pèchent contre leur devoir de
 „ Citoyens. Mais dès que le Souverain
 „ leur laisse la liberté de suivre leur incli-
 „ nation pour les Armes, ils deviennent
 „ libres à cet égard. Or il est permis à
 „ tout Home libre de se joindre à telle
 „ Société qu'il lui plait, & où il trouve son
 „ avantage; de faire cause comune avec
 „ elle, & d'épouser ses quèrelles. Il de-
 „ vient en quelque façon, au moins pour
 „ un tems, Citoyen de l'Etat où il prend
 „ du service: Et come, pour l'ordinaire,
 „ un Officier est libre de quitter quand il
 „ le trouve à propos, & le simple Soldat
 „ au terme de son engagement, si cet
 „ Etat entreprend une Guerre manifeste-
 „ ment injuste, l'Etranger peut prendre
 „ son congé. Ce Soldat mercenaire, en
 „ aprenant le métier de la Guerre, se fera
 „ rendu plus capable de servir sa Patrie,
 „ si jamais elle a besoin de son bras. Cette
 „ dernière considération nous fournira la
 „ réponse à une instance que l'on fait ici:

„ Ou

„ On demande si le Souverain peut honê-
 „ tement permettre à ses Sujets, de servir
 „ indistinctement des Puissances étrangères
 „ pour de l'argent ? Il le peut par cette
 „ seule raison, que de cette manière ses
 „ Sujets vont à l'Ecole d'un métier, qu'il
 „ est utile & nécessaire de bien savoir. La
 „ tranquillité, la paix profonde, dont
 „ jouit depuis longtems la *Suisse*, au mi-
 „ lieu des Guerres qui agitent l'*Europe*, ce
 „ long repos lui deviendrait bientôt fu-
 „ neste, si ses Citoiens n'alloient pas dans
 „ les Services étrangers se former aux Opé-
 „ rations de la Guerre, & entretenir leur
 „ ardeur martiale.

Dans le IV. & dernier Livre l'Auteur traite du rétablissement de la Paix & des Ambassades. Là il établit avec force l'obligation de cultiver la Paix, & met en opposition l'aimable & glorieux caractère du Prince pacifique, avec le caractère odieux du Perturbateur de la Paix. Il parle des Traités de Paix, & pour remédier aux inconvéniens qui naissent de l'ambiguïté, il renvoie aux règles d'interprétation qu'il a détaillées dans le 2. Livre, auxquelles il en ajoute encore quelques unes, qui conviennent plus particulièrement aux Traités de paix: Il en recommande l'observation avec

zèle, & montre en particulier, qu'on ne peut point alléguer l'exception de la contrainte pour s'en dispenser. Voici comment il établit & limite en même tems sa Doctrine sur ce point.

(a) „ On ne peut se dégager d'un Trai-
 „ té de Paix, en alléguant qu'il a été ex-
 „ torqué par la crainte, ou arraché de
 „ force. Premièrement, si cette excep-
 „ tion étoit admise, elle saperoit par les
 „ fondemens toute la sûreté des Traités
 „ de Paix; car il en est peu contre les-
 „ quels on ne pût s'en servir, pour cou-
 „ vrir la mauvaise foi. Autoriser une pa-
 „ reille défaite ce seroit attaquer la sûreté
 „ commune & le salut des Nations: Là
 „ maxime seroit exécrationnable, par les mê-
 „ mes raisons, qui rendent la foi des
 „ Traités sacrée dans l'Univers. D'ail-
 „ leurs, il seroit presque toujours hon-
 „ teux & ridicule, d'alléguer une pareil-
 „ le exception. Il n'arrive guères aujour-
 „ d'hui que l'on attende les dernières ex-
 „ trémités, pour faire la paix: Une Na-
 „ tion, bien que vaincue en plusieurs ba-
 „ tailles, peut encore se défendre; elle
 „ n'est pas sans ressource, tant qu'il lui
 reste

(a) p. 278. §. 37.

„ reste des Homes & des Armes. Si,
 „ par un Traité défavantageux, elle trou-
 „ ve à propos de se procurer une paix
 „ nécessaire; si elle se rachète d'un dan-
 „ ger éminent, d'une ruine entière, par
 „ de grands sacrifices; ce qui lui reste
 „ est encore un bien, qu'elle doit à la
 „ Paix: Elle s'est déterminée librement
 „ à préférer une perte certaine & présen-
 „ te, mais bornée, à un danger encore
 „ à venir, mais trop probable, & terri-
 „ ble. ”

„ Si jamais l'exception de la contrainte
 „ peut être alléguée, c'est contre un acte,
 „ qui ne mérite pas le nom de Traité de
 „ Paix, contre une soumission forcée, à
 „ des conditions qui blessent également
 „ la Justice & tout les devoirs de l'humana-
 „ nité. Qu'un avide & injuste Conqué-
 „ rant subjuge une Nation, qu'il la force
 „ à accepter des Conditions dures, hon-
 „ teuses, insupportables; la nécessité la
 „ contraint à se soumettre. Mais ce re-
 „ pos aparent n'est pas une Paix: C'est
 „ une oppression que l'on souffre, tandis
 „ qu'on manque de moïens pour s'en dé-
 „ livrer, & contre laquelle des gens de
 „ cœur se soulèvent à la première oca-
 „ sion favorable. Lorsque FERNAND COR-

„ TEZ ataquoit l'Empire du *Méxique*, fans
 „ aucune ombre de raison, fans le moin-
 „ dre prétexte aparent; si l'infortuné
 „ MONTESUMA eut pu racheter sa liberté,
 „ en se soumettant à des conditions égale-
 „ ment dures & injustes, à recevoir Gar-
 „ nison dans ses Places & dans sa Capi-
 „ tale, à païer un Tribut immense, à
 „ obéir aux ordres du Roi d'*Espagne*: De
 „ bone foi, dira t'on, qu'il n'eut pû avec
 „ justice saisir une occasion favorable,
 „ pour rentrer dans ses droits & délivrer
 „ son Peuple; pour chasser, pour exter-
 „ miner des Usurpateurs avides, insolens
 „ & cruels? Non, non, on n'avancera
 „ pas sérieusement une si grande absurdité.
 „ Si la Loi naturelle veille au salut &
 „ au repos des Nations, en recomandant
 „ la fidélité dans les promesses, elle ne
 „ favorise pas les Opresses. Toutes ses
 „ maximes vont au plus grand bien de
 „ l'humanité: C'est la grande fin des Loix
 „ & du Droit. Celui qui rompt lui mê-
 „ me tous les Liens de la Société huma-
 „ ne, pourra t'il les reclamer? S'il arri-
 „ ve qu'un Peuple abuse de cette Maxi-
 „ me, pour se soulever injustement & re-
 „ comencer la Guetre, il vaut mieux s'ex-
 „ poser à cet inconvénient, que de donner
 „ aux

„ aux Usurpateurs un moien aisé , d'é-
 „ terniser leurs injustices , & d'asseoir leur
 „ Usurpation , sur un fondement solide.
 „ Mais quand vous voudriés prêcher une
 „ Doctrine qui s'opose à tous les mouve-
 „ mens de la Nature , à qui la persua-
 „ derés vous ? ”

Si un Traité de Paix doit être fidèle-
 ment observé , il ne faut pas envisager
 come une rupture du Traité , ce qui n'en
 est pas une en éfet. C'est une remarque
 de Mr. de VATTEL. (a) „ Prendre les
 „ armes pour un sujet nouveau , ce n'est
 „ pas rompre le Traité de Paix : Car bien
 „ que l'on ait promis de vivre en paix , on
 „ n'a pas promis pour cela de souffrir l'in-
 „ jure & toutes fortes d'injustices , plutôt
 „ que de s'en faire raison par la voie des
 „ armes. La rupture vient de celui qui ,
 „ par son injustice obstinée , rend cette voie
 „ nécessaire. ”

Et il fait observer ainsi l'importance de
 cette distinction.. (b) „ Il est très impor-
 „ tant de bien distinguer entre une Guerre
 „ nouvelle & la rupture du Traité de Paix ;
 „ parce que les Droits acquis par ce Traité

N n 3

„ sub-

(a) pag. 281. §. 40.

(b) pag. 282. §. 42.

„ subsistent , malgré la Guerre nouvelle ;
„ au lieu qu'ils sont éteints , par la rupture
„ du Traité , sur lequel ils étoient fondés.
„ Il est vrai que celui qui avoit acordé ces
„ Droits , en suspend sans doute l'exercice,
„ pendant la Guerre , autant qu'il est en
„ son pouvoir , & peut même en dépouil-
„ ler entièrement son Enemi , par le Droit
„ de la Guerre , come il peut lui ôter ses
„ autres biens. Mais alors il tient ces
„ Droits come choses prises sur l'Enemi ,
„ & celui-ci peut en presser la restitution ,
„ au nouveau Traité de Paix. Il y a bien
„ de la différence , dans ces sortes de Né-
„ gociations , entre exiger la restitution de
„ ce qu'on possédoit avant la Guerre , &
„ demander des concessions nouvelles : Un
„ peu d'égalité dans les succès suffit , pour
„ insister sur le premier ; le second ne
„ s'obtient que par une supériorité décidée.
„ Il arrive souvent , quand les Armes sont à
„ peu près égales , que l'on convient de
„ rendre les Conquêtes , & de rétablir tou-
„ te chose dans leur état : Et alors , si la
„ Guerre étoit nouvelle , les anciens Trai-
„ tés subsistent ; mais s'ils ont été rompus
„ par la reprise d'Armes , & la première
„ Guerre ressuscitée , ces Traités demeu-
„ rent anéantis ; & si l'on veut qu'ils
„ règnent

„ règnent encore, il faut que le nouveau
 „ Traité les rapelle & les rétablisse expref-
 „ fément.”

„ La question que nous traitons est en-
 „ core très importante par raport aux au-
 „ tres Nations, qui peuvent être intèref-
 „ sées au Traité, invitées par leurs propres
 „ affaires à en maintenir l'observation. Elle
 „ est essentielle pour les Garans du Traité,
 „ s'il y en a, & pour des Aliés qui ont
 „ à reconoitre le cas, où ils doivent des
 „ secours. Enfin celui qui rompt un Traité
 „ folemnel, est beaucoup plus odieux que
 „ cet autre, qui forme & soutient par les
 „ Armes une prétension mal fondée. Le
 „ prémier ajoute à l'injustice la perfidie:
 „ Il ataque le fondement de la tranquillité
 „ publique; & blessant par là toutes les
 „ Nations, il leur done sujet de se réü-
 „ nir contre lui, pour le réprimer. C'est
 „ pourquoi, come on doit être réservé à
 „ imputer ce qui est plus odieux, GRO-
 „ TIUS observe avec raison, qu'en cas
 „ de doute, & lors que la prise d'Armes
 „ peut s'apuièr de quelque prétexte plau-
 „ sible, fondé sur une cause nouvelle, il
 „ vaut mieux présumer, dans le fait de
 „ celui qui reprend les Armes, de l'injustice
 „ sans perfidie, que de le regarder come cou-
 „ pable

„ pable en même tems de mauvaise foi &
 „ d'injustice.

On fait qu'il y a plusieurs questions importantes sur les Droits & les obligations des Ambassadeurs. Pour mettre le Lecteur à portée de juger de la manière dont l'Auteur traite ces questions, nous en donnerons ici deux échantillons. Le premier fera la manière dont il établit l'indépendance des Ministres étrangers.

(a) „ L'inviolabilité du Ministre Public,
 „ ou la sûreté, qui lui est due, plus sain-
 „ tement & plus particulièrement qu'à tout
 „ autre Etranger ou Citoien, n'est pas son
 „ seul Privilège; l'usage universel des Na-
 „ tions lui attribue de plus une entière in-
 „ dépendance de la Jurisdiction & de l'Au-
 „ torité de l'Etat où il réside. Quelques
 „ Auteurs prétendent, que cette indépen-
 „ dance est de pure institution entre les
 „ Nations, & veulent qu'on la raporte au
 „ Droit des Gens arbitraire, qui vient
 „ des Mœurs, de la Coutume, ou des
 „ Conventions particulières: Ils nient
 „ qu'elle soit de Droit des Gens naturel.
 „ Il est vrai que la Loi naturelle donne aux
 „ Homes le Droit de réprimer & de punir
 „ ceux

(a) pag. 324. §. 92.

„ ceux qui leur font injure, & par confé-
„ quent elle done au Souverain celui de
„ punir un Etranger, qui trouble l'ordre
„ public, qui les ofense eux mêmes, ou
„ qui maltraite leurs Sujets; elle les auto-
„ rise à obliger cet Etranger de se confor-
„ mer aux Loix & de remplir fidèlement
„ ce qu'il doit aux Citoiens; mais il n'est
„ pas moins vrai, que la même Loi natu-
„ relle impose à tous les Souverains l'obli-
„ gation de consentir aux choses, sans les-
„ quelles les Nations ne pourroient culti-
„ ver la Société, que la Nature a établie
„ entre elles, correspondre ensemble, trai-
„ ter de leurs Affaires, ajuster leurs diffé-
„ rens. Or les Ambassadeurs & autres
„ Ministres publics sont des instrumens
„ nécessaires à l'entretien de la Société gé-
„ nérale, de cette correspondance mutuelle
„ des Nations. Mais leur Ministère ne
„ peut atteindre la fin à laquelle il est desti-
„ né, s'il n'est muni de toutes les préro-
„ gatives capables d'en assurer le succès
„ légitime, de le faire exercer en toute
„ sûreté, librement & fidèlement. Le
„ même Droit des Gens, qui oblige les
„ Nations à admettre les Ministres étran-
„ gers, les oblige donc aussi manifeste-
„ ment à recevoir ces Ministres avec tous

„ les Droits qui leur sont nécessaires, tous
„ les Privilèges qui assurent l'exercice de
„ leurs fonctions. Il est aisé de compren-
„ dre, que l'indépendance doit être l'un de
„ ces Privilèges. Sans elle la sûreté, si
„ nécessaire au Ministre Public, ne fera que
„ précaire: On pourra l'inquiéter, le per-
„ sécuter, le maltraiter, sous mille pré-
„ textes. Souvent le Ministre est chargé
„ de Commissions désagréables au Prince à
„ qui il est envoyé: Si ce Prince a quel-
„ que pouvoir sur lui, & singulièrement
„ une autorité souveraine, comment espé-
„ rer que le Ministre exécutera les ordres
„ de son Maître, avec la fidélité, la fer-
„ meté, la liberté d'esprit nécessaires? Il
„ importe qu'il n'ait point de pièges à re-
„ douter, qu'il ne puisse être distrait de
„ ses fonctions par aucune chicane; il im-
„ porte qu'il n'ait rien à espérer ni rien à
„ craindre du Souverain à qui il est en-
„ voyé. Il faut donc, pour assurer le
„ succès de son Ministère, qu'il soit in-
„ dépendant de l'Autorité Souveraine de
„ la Jurisdiction du País, tant pour le
„ civil, que pour le criminel. Ajoutons
„ que les Seigneurs de la Cour, les Per-
„ sonnes les plus considérables ne se charge-
„ roient qu'avec répugnance d'une Am-
„ bassade,

» bassade , si cette comission devoit les
» soumettre à une Autorité étrangère , sou-
» vent chez des Nations peu amies de la
» leur , où ils auroient à soutenir des pré-
» tensions désagréables , à entrer dans des
» discussions où l'aigreur se mêle aisément.
» Enfin si l'Ambassadeur peut être acufé
» pour délits comuns , poursuivi crimi-
» nellement , arrêté , puni ; s'il peut être
» cité en Justice pour affaires civiles , il
» arrivera souvent qu'il ne lui restera ni le
» pouvoir , ni le loisir , ni la liberté d'es-
» prit , que demandent les affaires de son
» Maître : Et la dignité de la Réprésen-
» tation , coment se maintiendra - t - elle
» dans cet assujettissement ? Pour toutes
» ces raisons , il est impossible de conce-
» voir que l'intention du Prince , qui en-
» voie un Ambassadeur , ou tout autre Mi-
» nistre , soit de le soumettre à l'Autorité
» d'une Puissance étrangère : C'est ici
» une nouvelle raison , qui achève d'éta-
» blir l'indépendance du Ministre public.
» Si l'on ne peut raisonablement présumer ,
» que son Maître veuille le soumettre à
» l'Autorité du Souverain à qui il l'envoie ,
» ce Souverain , en recevant le Ministre ,
» consent à l'admettre sur ce pié d'indé-
» pendance : Et voilà , entre les deux
» Princes ,

„ Princes , une convention tacite , qui
 „ done une nouvelle force à l'obligation
 „ naturelle.”

L'autre morceau que nous donnerons est la décision d'une question intéressante.

(a) „ Il n'est, dit l'Auteur, que trop ordinaire aux Ambassadeurs de travailler à corrompre la fidélité des Ministres de la Cour où ils résident, celle des Secrétaires & autres employés dans les Bureaux. Que doit on penser de cette Pratique? Corrompre quelqu'un, le séduire, l'engager, par l'attrait puissant de l'or, à trahir son Prince & son devoir, c'est incontestablement une mauvaise action, selon tous les principes certains de la Morale. Comment se la permet on si aisément dans les affaires publiques. Un sage & vertueux Politique, (b) done assés à entendre, qu'il condamne absolument cette indigne ressource? Mais pour ne pas se faire lapider dans le Monde Politique, il se borne à conseiller de n'y avoir recours qu'au défaut de tout autre moien. Pour nous,
 „ qui

(a) p. 328. & suiv.

(b) Mr. PECQUET Discours sur l'Art de négocier
 pag. 91. 92.

„ qui écrivons sur les principes sacrés &
 „ invariables du Droit, disons hardiment
 „ pour n'être pas infidèles au Monde mo-
 „ ral, que la corruption est un moïen con-
 „ traire à toutes les règles de la Vertu &
 „ de l'honêteté; qu'elle blesse évidemment
 „ la Loi naturelle. On ne peut rien conce-
 „ voir de plus déshonête, de plus oposé
 „ aux devoirs mutuels des Homes, que
 „ d'induire quelqu'un à faire le mal. Le
 „ Corrupteur pêche certainement envers le
 „ misérable qu'il séduit: Et pour ce qui
 „ concerne le Souverain, dont on décou-
 „ vre les Secrets de cette manière, n'est
 „ ce pas l'ofenser, lui faire injure, que
 „ de profiter de l'accès favorable qu'il
 „ donne à sa Cour, pour corrompre la fidé-
 „ lité de ses Serviteurs? Il est en Droit de
 „ chasser le Corrupteur & de demander
 „ justice à celui qui l'a envoié.”

„ Si jamais la corruption est excusable,
 „ c'est lors qu'elle se trouve l'unique moïen
 „ de découvrir pleinement, & de décon-
 „ certer une trame odieuse, capable de
 „ ruiner ou de mettre en grand péril l'Etat
 „ que l'on sert: Celui qui trahit un pareil
 „ Secret, peut, selon les circonstances,
 „ n'être pas condamnable. Le grand &
 „ légitime avantage, qui découle de l'action
 „ qu'on

» qu'on lui fait faire, la nécessité d'y avoir
 » recours, peuvent nous dispenser de nous
 » arrêter trop scrupuleusement sur ce qu'elle
 » peut avoir d'équivoque de sa part. Le
 » gagner est un acte de simple & juste dé-
 » fense. Tous les jours on se voit obligé,
 » pour faire avorter les complots des mé-
 » chans, de mettre en œuvre les dispositions
 » vicieuses de leurs semblables : C'est sur
 » ce pié là que HENRI IV. disoit à l'Am-
 » bassadeur d'Espagne, qu'il est permis à
 » l'Ambassadeur d'employer la corruption,
 » pour découvrir les intrigues qui se font
 » contre le Service de son Maître; ajoutant,
 » que les Affaires de *Marseille*, de *Metz*,
 » & plusieurs autres faisoient assés voir,
 » qu'il avoit raison de tâcher de pénétrer
 » les desseins qu'on formoit à *Bruxelles*
 » contre le repos de son Roïaume. Ce
 » grand Prince ne jugeoit pas sans doute,
 » que la séduction fut toujours une prati-
 » que excusable dans un Ministre étran-
 » ger, puisqu'il fit arrêter BRUNEAU, Sé-
 » cretaire de l'Ambassadeur d'Espagne, qui
 » avoit pratiqué MAIRARGUES, pour faire
 » livrer *Marseille* aux *Espagnols*."

L'Auteur, qui se montre partout l'Ami
 universel des Nations, disposition qui est
 en éfet la base de ce Droit des Gens, dont

il développe les principes, laisse aussi transpirer dans l'occasion, son Zèle pour la Patrie en particulier. En voici un Exemple dans ce qu'il dit des honneurs qui sont dûs aux Ambassadeurs. (a) „ Je n'entrerais „ point ici dans le détail des honneurs qui „ sont dus & qui se rendent en effet aux „ Ambassadeurs : Ce sont choses de pure „ institution & coutume. Je dirai seulement en général, qu'on leur doit les „ civilités & les distinctions, que l'usage „ & les Mœurs destinent à marquer la considération convenable au Représentant „ d'un Souverain. Et il faut observer ici „ au sujet des choses d'institution & d'usage, que quand une coutume est tellement établie, qu'elle donne une valeur „ réelle à des choses indifférentes de leur „ nature & une signification constante, „ suivant les Mœurs & les usages, le „ Droit des Gens naturel & nécessaire „ oblige d'avoir égard à cette institution, „ & de se conduire par rapport à ces choses „ là, come si elles avoient d'elles mêmes „ la valeur que les Homes y ont attachée. „ C'est, par exemple, dans les Mœurs „ de toute l'Europe une prérogative propre „ à

(a) pag. 311.

» à l'Ambassadeur que le droit de se couvrir
» devant le Prince, à qui il est envoyé.
» Ce droit marque qu'on le reconoit pour
» Représentant d'un Souverain. Le refu-
» ser à l'Ambassadeur d'un Etat véritable-
» ment indépendant, c'est donc faire in-
» jure à cet Etat, & le dégrader en quelque
» sorte. Les *Suisses*, autrefois plus ins-
» truits dans la Guerre que dans les ma-
» nières des Cours, & peu jaloux de ce
» qui n'est que cérémonie, se sont laissés
» traiter en quelques occasions sur un pié
» peu convenable à la dignité de la Nation.
» Leurs Ambassadeurs en 1663. souffrirent
» que le Roi de *France* & les Seigneurs de
» sa Cour leur refusassent des honeurs que
» l'usage a rendu essentiels aux Ambassa-
» deurs des Souverains, & particuliére-
» ment celui de se couvrir à l'Audience du
» Roi. Quelques uns, mieux instruits de
» ce qu'ils devoient à la gloire de leur Ré-
» publique, insistèrent fortement sur cet
» honneur essentiel & distinctif; mais la
» pluralité l'emporta, & tous cédèrent en-
» fin sur ce qu'on les assura que les Am-
» bassadeurs de la Nation ne s'étoient point
» couverts devant HENRI IV. Suposé
» que le fait fût vrai, la raison n'étoit
» point sans replique. Les *Suisses* pou-
voient

„ voient répondre que du tems de HENRI,
 „ leur Nation n'avoit pas été solennelle-
 „ ment reconüe pour libre , & indépen-
 „ dante de l'Empire , come elle venoit de
 „ l'être en 1648. dans le Traité de *West-*
 „ *phalie*. Ils pouvoient dire , que si leurs
 „ dévanciers avoient faillï , & mal foutenu
 „ la dignité de leurs Souverains , cette
 „ faute grossière ne pouvoit imposer à des
 „ Successeurs l'obligation d'en comettre
 „ une pareille. Aujourd'hui la Nation
 „ plus éclairée & plus attentive à ces sortes
 „ de choses , saura mieux maintenir sa
 „ Dignité : Tous les honeurs extraordi-
 „ naires , que l'on rend d'ailleurs à ses
 „ Ambassadeurs , ne pourront l'aveugler
 „ désormais jusques à lui faire négliger
 „ celui que l'usage a rendu essentiel :
 „ Lorsque LOUIS XV. vint en *Alsace*
 „ en 1744. elle ne voulut point lui envoïer
 „ des Ambassadeurs , pour le complimen-
 „ ter suivant la coûtume , sans sçavoir si
 „ on leur permettoit de se couvrir : Et
 „ une si juste demande aiant été refusée ,
 „ le Corps Helvétique n'envoïa persone.
 „ On doit espérer en *Suisse* , que le Roi
 „ Très-Chrétien n'insistera pas d'avantage
 „ sur une prétension , très inutile à l'éclat
 „ de sa Courone , & qui ne pourroit ser-

„ vir qu'à dégrader d'anciens & fidèles
„ Alliés.”

Nous avouons que nous n'avons pu donner qu'une idée très imparfaite de cet Ouvrage, par des morceaux ainsi détachés. Il n'y a de choix à faire, que par rapport à la diversité des matières, qui sont plus ou moins intéressantes, ou en elles mêmes, ou selon les divers goûts des Lecteurs; quant à la manière, l'Auteur se soutient constamment, mais sa méthode étant systématique, on peut dire en général, que chaque morceau du Livre paroît mieux dans l'endroit même où il est placé, que lors qu'il est séparé du Corps de l'Ouvrage. On auroit doné une idée plus complète du travail de nôtre Auteur, en présentant les matières d'une manière suivie, dans leur ordre & dans leur liaison; mais il auroit falu faire une espèce d'abrégé, qui auroit demandé plus de place que n'en permettent les bornes de ce Journal.

Au reste l'Auteur, en conservant toujours l'essence de la méthode systématique, si nécessaire pour bien éclairer l'Esprit, a sù alier avec la sévérité de cette Méthode une manière aisée & noble, & même des ornemens propres à captiver l'attention par le plaisir, & à procurer à son Livre un
accès

accès favorable dans les Cabinets de ceux qui ont à pratiquer les grandes & salutaires Maximes du *Droit des Gens*.

Mr. DE WATTEL s'est effaié longtems, avant que de doner au Public un Ouvrage de cette importance. Il fit conoitre son Esprit philosophique dès sa jeunesse, par sa *Défense du Système Leibnitien*. Depuis lors dans le *Loisir philosophique*, & en dernier lieu dans la *Polyergie*, il a montré sur des sujets détachés & d'une grande variété, coment il fait acorder avec la justesse, la solidité & la profondeur de la Philosophie, l'élégance & la noblesse du Stile: Et c'est là le Caractère qu'il soutient dans ce grand Ouvrage, qui courone toutes ses productions, qui doit faire honneur à l'Auteur & à sa Patrie, & par lequel il a remporté cette louange d'un bon Ecrivain: *Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci*.

Nous finirons par la propre conclusion de l'Auteur: „ Me voici enfin, dit-il, „ parvenu au bout de la carrière que je „ m'étois proposée. Je ne me flate point „ d'avoir doné un *Traité complet & parfaitement rempli du Droit des Gens*: „ Ce n'a pas été mon dessein; & c'eût „ été trop présumer de mes forces, dans „ une matière si vaste & si riche: Ce sera

„ beaucoup pour moi , si mes Principes
 „ font trouvés solides , lumineux , & su-
 „ fisans aux perſones intelligentes , pour
 „ doner la ſolution des queſtions de détail,
 „ dans les cas particuliers. Heureux ſi
 „ mon Travail peut être de quelqu'utilité
 „ aux Gens en place , qui aiment le Gen-
 „ re-humain & qui reſpectent la juſtice ;
 „ ſ'il leur fournit des armes pour défen-
 „ dre le bon droit , & pour forcer au
 „ moins les injuſtes à garder quelques me-
 „ ſures , à ſe tenir dans les bornes de la
 „ décence ! ”

C'eſt à nôtre avis le moins que l'on puiſſe attendre du ſuccès de cet Ouvrage. Quand on conſidère combien le Siècle eſt éclairé ; quand on penſe , que ceux qui donent les grandes Maximes du Droit des Gens , ont déjà l'avantage d'en puiser un grand nombre dans l'usage même des Nations , tel qu'il ſ'eſt établi inſenſiblement ſur les idées & les ſentimens de la Juſtice & de l'honneur ; quelles raiſons n'a-t-on pas d'eſpérer , que le développement de ces Maximes & des Principes ſur lesquelles elles ſont fondées , ſera reçu favorablement ; qu'il contribuera à affermir , à épurer & à étendre de plus en plus la pratique de ces Maximes ſalutaires ; & que pluſieurs des

Conduc.

Conducteurs des Peuples, voiant leur administration éclairée d'une grande lumière, tâcheront de la faire paroître avantageusement, & chercheront leur gloire à travailler au bonheur comun des Nations?

LE PAISAN SAVANT, avec une Préface par Mr. HOFFMANN, Commissaire en Chef de l'Accise Roïale de Saxe & Inspecteur de la Ville de Dresde, avec Figures. A Dresde 1756. in 8vo. 260. p.

Mr. FORMEY done un Extrait de ce Livre extraordinaire dans la *Bibliothèque Germanique* T. XX. mais come cette Bibliothèque n'est pas lüe généralement, & qu'il s'agit d'un vrai Phénomène Literaire, nous croions que la plûpart de nos Lecteurs en verront ici le Précis avec plaisir.

La première pièce de ce Volume est une Introduction, dans laquelle Mr. HOFFMANN raconte la Découverte qu'il fit du *Paisan savant*, & les moiens qu'il employoit pour s'assurer de la réalité de sa Science.

Au Mois de Mars 1753. les Receveurs des Accises, dans les Villages dépendans de l'Inspection de Mr. HOFFMANN, aiant

comparu pour lui rendre leurs Comptes, on l'avertit, qu'il se trouvoit parmi eux un Païsan studieux, fort appliqué à la Lecture & qui se mêloit d'observer les Astres. Mr. HOFFMANN conoissoit déjà, dans un Village voisin, deux Païsans, qui avoient quelque teinture d'Astronomie: Il fut curieux d'examiner si celui-ci les surpassoit: Il le fit appeler & le premier coup d'oeil ne le prévint pas avantageusement. Il vit une figure des plus rustiques (*), un air grossier, des Cheveux plats, des yeux qui ne disoient rien; toute la physionomie d'un vrai Païsan. Les premiers mots qui sortirent de sa bouche ne firent pas une impression plus favorable: Mr. HOFFMANN lui aiant demandé, si ce qu'on disoit de ses Etudes étoit vrai, il répondit brusquement: *Qui est ce qui vous a dit cela? Je n'ai étudié que pour moi & ne veux pas que personne en sache en rien.*

La curiosité de Mr. HOFFMANN augmentant, il continua ses questions & insensiblement le Païsan avoua, qu'il avoit étudié tous les Livres que Mr. WOLFF a écrits sur la Philosophie, & qu'il avoit lû ceux qui traitent de l'Arithmétique, de la Géométrie

(*) Son Estampe est à la tête du Livre.

métrie, & de l'Astronomie, de manière à pouvoir les comprendre. L'Entretien roula sur des matières relatives à ces Sciences. Mr. HOFFMANN s'atendoit à des réponses vagues, à des Idées confuses; mais il fut bien étonné, & pour ainsi dire confondu, lorsqu'il entendit sortir de cette bouche grossière des Définitions très exactes, & des Explications aussi judicieuses, que celles que pourroit donner, dans un Examen solennel, l'Home le plus studieux après avoir fait les meilleures Etudes.

L'Avanture étoit trop rare, pour ne pas la pousser jusqu'au bout. Mr. HOFFMANN fit rester le Païsan chez lui, pour l'entretenir à son aise. Il s'attacha à lui proposer les Questions les plus abstraites; le Païsan y satisfit sans efforts en disant ce qu'il y avoit de mieux à dire. Pour le sonder, il hazarda des Affertions fausses; mais le nouveau Docteur ne prit point le change, & détruisit l'erreur avec autant de succès qu'il avoit prouvé la vérité.

Alors Mr. HOFFMANN ne fut plus où il en étoit. En ouvrant les yeux, il voioit un Païsan, en aparence grossier & stupide; en prêtant l'oreille, il entendoit un Savant solide & profond. Pour détruire cette espèce de contraste, il lui fit quitter

L'Habit de Paisan, le revêtit d'une de ses Robes de Chambre & lui donna un Bonnet propre. „ Alors, dit Mr. HOFFMANN, „ il me sembla que le Paisan avoit disparu „ & que je vois tout au moins un Maître „ ès Arts. Je pensai aussi, qu'il falloit „ lui parler autrement, & au lieu des ex- „ pressions usitées en *Allemand*, avec les „ Persones du bas état, en employer de „ plus polies.” Mr. HOFFMANN fait de cela un badinage, sur lequel il s'étend beaucoup, & peut-être trop.

La justesse des Réponses de JEAN LUDWIG, c'est le Nom du docte Paisan, ne se démentit point. Il possédoit également les Principes ou Règles, & l'art de faire aisément les Opérations qui en dépendent. Il n'y avoit dans son Savoir aucun mélange de ces bagatelles, qui tiennent lieu de savoir à ses semblables, & même à des Gens d'un plus haut étage.

Mr. HOFFMANN le pria de lui dire, quel ordre il avoit suivi, pour arriver à de pareilles Connoissances. Il répondit, qu'il avoit d'abord crû devoir apprendre un peu de *Latin* & de *Grammaire* : 2°. Qu'il s'étoit formé à l'*Eloquence Allemande* par la lecture des Ecrits de Mr. GOTTSCHED & en s'exerçant à composer d'après les Préceptes de cet

cet Auteur : 3°. Qu'il avoit étudié la *Réligion* dans un Ouvrage sistématique , ne pouvant se contenter des Instructions ordinaires que l'on donne aux Gens de son état : 4°. Qu'il s'étoit mis au fait du *Droit-Saxon* dans l'Ouvrage de SCHAUMBURG , parce qu'il avoit remarqué dans la Vie Civile plusieurs choses qui s'écartoient du Droit-Naturel , & qu'il avoit voulu conoitre la Source de ces différences : 5°. Qu'en qualité d'Habitant de la Terre , il lui avoit paru convenable de ne pas ignorer sa figure , ses divisions & les diverses formes de Gouvernemens qui y sont établies ; ce qui l'avoit conduit à la Géographie & à la Politique : Et qu'enfin , il avoit aquis les Notions générales de l'Histoire , sentant bien qu'il ne pouvoit s'engager dans les détails.

On ne devineroit pas le motif qui déterminâ LUDWIG à aquérir tant & de si belles Connoissances : Est-ce une Curiosité innée , une force de Génie , dont l'activité l'a entraîné malgré lui ? A-t-il eû du tems ou de l'Argent de reste ? Quelque bon Guide l'a-t-il mis sur les voies & encouragé à y marcher ? Rien de tout cela. L'envie de bien faire un Compte d'Accise a opéré ce prodige. Voici le fait.

Dans

Dans chaque Village il y a un Païfan, chargé d'une petite Recette, dont il tire dans les Années communes à peine un Ecu de profit & dans les meilleures jamais au-delà de trois. Quand ce petit Emploi échut au bon LUDWIG, il fit ses Comptes come les autres tant bien que mal, y laissant toujours glisser quelques erreurs. Comme elles étoient à son dommage, sa Bourse en souffroit; il faloit qu'il y mit du sien & cela lui causoit du dépit. Ce désagrément revenant tous les Quartiers, il voulut enfin y remédier: Voilà l'origine de ses Etudes d'autant plus singulières, que pour épargner quelques gros, il a dépensé beaucoup plus en Livres & en Instrumens, quoique sa pauvreté l'ait obligé à se borner extrêmement à cet égard.

Ce n'étoient encore là que des généralités: M. HOFFMANN pria LUDWIG de mettre par écrit tout le détail de ses Etudes; c'est ce qu'il fit en peu de tems & avec beaucoup de netteté; de sorte que sa Rélation, qui vient à la suite de la Préface de M. HOFFMANN, fait le fond même du Volume dont nous rendons compte.

Il devoit y avoir au Mois d'Octobre de la même Année une Eclipsé de Soleil. M. HOFFMANN proposa à son Astronome de
l'obser-

l'observer , lui ofrant tous les Instrumens nécessaires. Celui-ci fut charmé de la proposition; il ne conoiffoit encore le Ciel que par les Livres & à la simple vüe ; il n'avoit jamais manié de Thélescope ; l'attente du jour où il auroit ce plaisir fut délicieufe pour lui. Mais elle fut malheureusement trompée , par un contretems affés ordinaire : Un épais Brouillard déroba la vüe de l'Aftre & de l'Eclipe. Jamais on n'a vû confternation pareille à celle de l'Observateur. Sa Philosophie , qui en toute autre ocafion étoit un vrai phlegme ftoïque , penfa l'abandonner entièrement.

C'étoit dans la Maifon de M. HOFFMANN que s'étoit faite fon entrevüe avec *Ludwig* ; mais il voulut le voir auffi dans fa Demeure rustique , pour conoitre fa Bibliothèque , fon Cabinet d'Etude & fes Instrumens : Il en fait ainfi la description. On entre dans un Poele ordinaire de Parifan , enfumé de longue main , mais dans lequel tout eft net & propre. Sur les Murailles paroiffent ça & là des Propositions Philofophiques ou Mathématiques , écrites avec de la Craie. Dans un coin à droite , entre le Lit conjugal , le Berceau & des Fenêtres percées de ce côté là , trois grandes planches .

planches , posées sur quatre Lattes , forment une Table d'étude. Il y en a encore une autre de même longueur, au dessus de laquelle est attachée à la Muraille une Planche mise en pente avec un rebord pour servir de Pupitre ; & sur tout cela quelques Feuilles de Papier écrit , contenant des Extraits de Livres , des Calculs , des Figures de Géométrie &c. Une trentaine de Volumes , achetés la plupart vieux , mais en bon état , sont rangés sur deux Planches , attachées aussi à la Muraille. Deux mauvais Compas , à l'un desquels tient une Plume ordinaire , faite d'une de métal ; une Règle ; une Equerre de bois ; enfin deux Globes de 6. Pouces ; tel est le *Museum* véritablement curieux & respectable de Jean LUDWIG.

Cette vue fit naître une idée toute naturelle à M. HOFFMANN ; c'est qu'il ne faut pas autant de secours & de Livres qu'on le croit , pour devenir vraiment savant. Il proposa à LUDWIG de faire un Discours là dessus. Il l'a fait , & ce morceau placé à la fin du Volume , est un Chef-d'œuvre en son genre : La Philosophie & l'Eloquence y sont très heureusement alliées & l'on pouroit défier les Ecrivains les plus en vogue de faire mieux.

Pour

Pour achever de faire conoitre à fond *Jean LUDWIG*, Mr. *HOFFMANN* apprend à ses Lecteurs, qu'il est né le 24. Février 1715. dans le Village de *Coffebaude*. Il est non seulement Païsan, mais très pauvre, n'ayant qu'un quart d'Arpent. Il fait son Ouvrage de Païsan tous les jours avec une extrême assiduité, portant une Hote sur son Dos, ou conduisant une Brouette & allant vendre ses denrées au Marché. Ce genre de Vie a duré jusqu'en 1754. où sur les Relations de sa capacité, qui se font répandues, il a été chargé d'une Recette generale de l'Accise de quelques Vilages & fait Juge du sien.

LUDWIG conoit le prix des trésors qu'il possède & les préfère à tous les Biens de la Fortune. Mr. *HOFFMANN*, dans son premier entretien, lui ayant témoigné de la compassion sur son état, il lui répondit, „ que quand tout *Coffebaude* lui seroit „ ofert, (son Village est à ses yeux l'Em- „ pire du Monde) il le refuseroit, si l'on „ y mettoit la condition de renoncer à „ ses Etudes; & qu'il aimeroit mieux se „ réduire au pain & à l'eau, que de re- „ fuser à son Ame la nourriture dont elle „ avoit besoin. ” Cent Ecus Argent comptant le mettroient en état de n'avoir plus rien

rien à desirer. Avec cette Some il acheteroit encore quelques Meubles ou Uten- ciles dont sa Maison est dépourvüe; il construïroit une bone Hutte dans sa Vi- gne, pour y être à l'abri du mauvais tems & pouvoir lire & faire ses opérations aux heures qu'il y consacre; enfin il feroit l'aquisition de quelques Livres, qu'il sou- haite depuis longtems. Coment un pareil besoin peut-il être conu sans que tant de Gens, qui nagent dans l'abondance & dis- sipent de bien plus grosses Somes en va- nités, ne pensent à y pourvoir?

Voici un échantillon de l'usage que ce docte Païsan fait de sa Raison, dans les choses ordinaires de la Vie. Mr. HOFF- MANN aiant bû diverses fois à sa santé, atendoit inutilement qu'il lui fit raison; lors qu'il l'y provoquoit, il n'en tiroit qu'un fourire, qu'il regardoit plutôt come un défaut d'usage, que come un éfet de la Réflexion. Enfin l'aïant pressé de lui dire, pourquoi il refusoit une politesse si usitée; LUDWIG répondit, qu'il s'étoit acoutumé depuis longtems à ne point faire d'action dont il ne put se rendre raison à lui même, & que n'aïant jamais découvert rien de fondé dans cette Pratique, il ne pouvoit qu'en rire, toutes les fois qu'on vouloit l'y

l'y engager ; mais qu'il ne s'y conformeroit jamais, détestant d'agir contre sa conviction.

Avant le Livre publié par Mr. HOFFMANN, le Savoir de LUDWIG avoit déjà eu un Panégyriste & même d'un ordre distingué : C'est Mr. GOTTSCHED, qui dans son Eloge Historique de Mr. le Baron de WOLFF, en détaillant les effets heureux & extraordinaires de la Philosophie de ce grand Home, cite l'exemple de nôtre Païsan & y insiste avec assés d'étendue. Mais il est tems d'entendre parler LUDWIG lui-même, en parcourant la Relation de ses propres Etudes, qu'il a dressée à la réquisition de Mr. HOFFMANN. Elle est datée du 22. Mars 1754.

Il la comence par des Réflexions fort sensées sur l'utilité des Etudes & sur les motifs qui doivent y déterminer tout Home qui fait usage de sa Raison. Puis remontant à sa première enfance, il dit, qu'il sentit de très bone heure un véritable goût pour la lecture. Les Livres de la Bible, que l'on mit entre ses mains à l'Ecole, lui causèrent tant de plaisir, qu'il en couclut, que s'il pouvoit parvenir à lire d'autres Livres, ce plaisir iroit en augmentant. Au bout d'un An, son Maître d'Ecole le mit à l'Ecriture, mais il s'en faloit bien que
cette

cette occupation plut autant au petit LUDWIG; s'il n'avoit tenu qu'à lui, il y auroit d'abord renoncé. Un peu de contrainte fit naître l'habitude; & l'habitude produisit son éfet ordinaire, cette facilité qui fait succéder le goût au dégoût. Dès qu'il eut fait quelques progrès dans l'Art d'écrire, il se mit à copier, à faire des Extraits & à former des Recueils, tels qu'on pouvoit les attendre de son âge & de ses lumières.

Dans la quatrième Année d'École, qui étoit la dixième de sa vie, on le mit à l'Arithmétique: Nouvelles difficultés, qui parurent encore plus insurmontables. La généralité des Règles ne lui présentoit que des abstractions vagues, auxquelles il ne comprenoit rien; son Maître n'ayant pas l'Art de l'intéresser par des exemples particuliers & d'appliquer des nombres abstraits aux choses concrètes. Il ne lui en resta donc rien dans l'Esprit, & quand il sortit de l'École, tout son savoir se réduisoit à la lecture, à l'écriture & à son Catéchisme.

On le mit à garder les Vaches. Cette occupation le rendant volage & grossier, il négligea même ce qu'il avoit appris, au point de l'oublier presque entièrement.

De

De mauvaises Compagnies le gâtèrent ; il aima le Sexe ; il sentit les Passions qui, depuis le Sceptre jusqu'à la Houlette, ne font que se modifier sous des apparences différentes, dans les différens Individus. Au milieu de tout cela, il lui restoit un principe, qui fait les Héros & tous les grands Homes, c'est l'envie de surpasser les autres. Il se souvenoit d'avoir été loué & préféré à ses Camarades pendant les Années d'Ecole ; il auroit voulu goûter encore le même plaisir & ne savoit coment y parvenir.

Dans l'Autone de 1735. il acheta une petite Bible, à la fin de laquelle se trouve un Catéchisme, dont les Passages ne sont indiqués que par les Citations ; ce qui oblige à feuilleter continuellement pour les trouver. Afin de se dispenser de cet embarras, LUDWIG copia tout le Catéchisme en rapportant les Passages en entier, dans les endroits auxquels ils appartenoient ; ce qui lui remplit plus de deux Mains de Papier. En començant, son Caractère étoit fort peu lisible, parcequ'il avoit négligé, come on l'a dit, son talent pour l'écriture ; mais avant qu'il fut au bout, cela aloit déjà beaucoup mieux.

Au Mois de Mars 1736. LUDWIG fut employé à la Recette de l'Accisé de son Village. Son Prédécesseur, en la lui remettant, lui fit comprendre que pour se tirer de cette fonction, il faisoit non seulement savoir écrire, mais encore posséder au moins les deux premières Règles de l'Arithmétique, l'Addition & la Soustraction. Cela augmenta le desir qui s'étoit réveillé en lui depuis quelque tems d'apprendre cette Science; mais les moyens lui manquoient, & tout ce qu'il put imaginer pour y suppléer ne le conduisit pas à pouvoir faire des calculs dont les Sommes fussent justes. A force de rêver à une chose qui lui tenoit fort à cœur, il se rapella qu'il avoit vû autrefois, pendant ses Années d'Ecole, entre les mains d'un de ses Camarades, un Livre d'Arithmétique, d'où ils avoient tiré divers exemples. Sur le champ il va trouver ce Camarade pour le prier de le lui prêter, & le raporte bien joieusement chez lui. Il se mit à en faire une étude suivie, & dans les six premiers Mois de l'Année 1738. son application le conduisit de l'Addition jusqu'à la Règle de trois avec les fractions.

De ce Livre LUDWIG passa à un autre plus difficile, & qui lui donna des idées encore plus étendues, suffisantes pour des calculs

calculs nombreux & compliqués. Il parvint au bout de ce nouvel Ouvrage à Pâques 1739. Un hazard affés fingulier l'engagea bientôt après à acheter dans la Boutique d'un Libraire un Abrégé de Géométrie du même Auteur, dont il venoit de lire l'Arithmétique, les aiant vû l'un & l'autre sur les Tablettes du Libraire, & celui-ci l'aïant assuré, qu'il trouveroit dans la Géométrie des choses qui se raportoient à l'Arithmétique & qui étendroient beaucoup ses conoissances. Il se mit donc à cette nouvelle étude, mais les comencemens ne lui plurent pas; il rencontroit trop de difficultés dans la Théorie, & ne découvrant pas l'utilité de la Pratique, il mit son Livre de Géométrie de côté, d'autant plus qu'il se trouvoit alors fort occupé.

Le Grand Hiver de 1740. l'aïant obligé de demeurer longtems sans sortir, il reprit ce Livre; & aïant mieux saisi les idées principales, il se procura les Instrumens les plus nécessaires & fit tout de suite sur le papier les figures requises pour l'intelligence des Théorèmes & des Problèmes. Cela l'ocupa jusqu'au Mois de Mars de cette Année là, & fit naitre autant de joie en lui d'avoir appris ce qu'il savoit, que de desir d'en aprendre d'avantage.

Mais le nerf de toutes les entreprises lui manquoit : Il n'avoit pas l'Argent nécessaire, pour acheter de nouveaux Livres & de nouveaux Instrumens. L'industrie vint à son secours à l'égard de ces derniers, & avec l'aide du Menuisier de son Village, il fit en bois les pièces dont il trouvoit les figures dans son Livre, & comença des Pratiques sur le Terrain, qui l'occupèrent fort agréablement pendant l'Été de 1740. C'étoit ordinairement le Dimanche, après les Exercices religieux, qu'il se procuroit cette récréation.

Etant parvenu à la fin de son Traité, il trouva que l'Auteur y promettoit une continuation, qui embrasserait de nouveaux objets plus considérables & où il montreroit en particulier l'important usage des *Tables des Sinus*. Aiant demandé à la Foire de Septembre si cette continuation de l'Ouvrage de PESCHEK (c'est le Nom de cet Auteur) paroïtoit, on lui dit que non, mais on lui offrit des Ouvrages équivalens. Il en prit trois, qu'il fit relier ensemble. Il y continua ses Etudes dans un ordre & avec des progrès dont nous ne saurions rapporter ici tous les détails. Il suffit de dire, que s'étant mis parfaitement au fait de la Trigonométrie, cela lui fit naître le desir de

de l'Astronomie, & aiant acheté à *Dresde* une Introduction à cette Science, il ne différa pas un instant d'entrer dans cette nouvelle carrière.

Rien n'est plus agréable que de lire le récit des moïens & des expédiens dont LUDWIG se servit, pour apprendre à conoitre les Cieux. On peut le comparer à ROBINSON, qui seul dans son Isle, imagine tout ce qui peut lui procurer les nécessités & quelques unes des comodités de la vie. De même nôtre Païfan, seul au milieu de tous les objets qu'il cherchoit à conoitre, ne laissoit pas de pourvoir à tous les besoins de son Ame & souvent de la nourrir mieux, qu'elle ne l'auroit été dans la Société des Savans & dans les Universités.

Le mot de Philosophie, qu'il avoit rencontré de tems en tems dans ses Lectures, n'avoit pas échapé à son attention. Il comprenoit également que cela faisoit une Science à part, une Science étendue, une Science très importante. Peu à peu le même desir, qui l'avoit déjà conduit si loin, ne lui laissa aucun repos jusqu'à ce qu'il eût fait de nouvelles tentatives pour devenir Philosophe, come il étoit déjà Arithméticien & Géomètre. Un Livre, qu'il trouva dans un Village au Mois d'Août

1741. acheva de le mettre sur la voie. C'étoit une Introduction abrégée à la Connoissance de Dieu, de l'Home & du Monde. En le parcourant il fut frappé de ces nouveaux objets, qui sollicitoient, pour ainsi dire, l'entrée de son Ame; & il fit en particulier beaucoup d'attention à l'idée que l'on y donoit de la Philosophie, come d'une Science sur laquelle toutes les autres étoient fondées & qui contenoit les principes de la certitude.

Come il n'y avoit que des Notions générales dans ce Traité, LUDWIG s'informa chez les Libraires, quel étoit l'Auteur qui avoit écrit les meilleurs Ouvrages de Philosophie. On lui indiqua d'abord les Volumes Allemands de Mr. WOLFF. Les Livres des Géométrie qu'il avoit lus, lui aiant plus d'une fois indiqué WOLFF come l'un des plus habiles Homes du Siécle, il ne balança point à le prendre pour son Guide en Philosophie. Il acheta sa Logique le 16. Octobre 1741. Il s'en occupa un An tout entier, en continuant avec cela ses Etudes précédentes. Y aiant trouvé que Mr. WOLFF proposoit ses Principes de Mathématique, come le Livre le plus propre à doner de juste idées des choses & à affermir dans la Pratique de la

Logique,

Logique , il voulut l'acheter dans l'Autone de 1743. mais l'ayant trouvé trop cher pour ses Facultés, il fut obligé de se contenter de l'Abrégé de cet Ouvrage. Il en tira beaucoup de satisfaction & de profit. Ce fut son étude depuis le Mois d'Octobre 1743. jusqu'au Mois de Février 1745.

Il se mit alors à la Métaphisique & s'en occupa jusqu'au Mois d'Octobre de la même Année. Il ne put lire la Phisique du même Auteur , come il l'auroit souhaité: La disette mettoit toujours un obstacle invincible à ses desirs. Il fut donc obligé de se contenter de la Morale, de la Politique , & des Remarques de WOLFF sur la Métaphisique, qui lui suffirent jusqu'à la mi-Juillet 1746. Enfin ses petites épargnes le mirent en état d'acheter cette Phisique tant désirée, dans l'Autone de 1746. Il la lut deux fois pendant l'espace d'une Année.

L'Esprit de LUDWIG ne pouvoit ni s'arrêter ni se rassasier. Un Bouquineur de *Dresde* lui vendit le Tome III. des Principes de Mathématiques de WOLFF, qu'il avoit séparé. La Trigonométrie Sphérique qui s'y trouvoit fut un nouveau trésor que le docte Paisan voulut s'approprier. Il avoue que cela le fit suer sang & eau,

mais il ne se rebuta point, & depuis l'Hiver de 1747. jusqu'à celui de l'Année suivante, il ne perdit pas un des instans qu'il pouvoit consacrer à ce travail.

Il y fit succéder le Droit Naturel de M. KAHREL, qu'il acheta en même tems qu'un petit Livre de Jean BAYER sur de nouveaux Globes Terrestres & Célestes : Cela joint à très peu de Livres qu'il emprunta forme l'Encyclopédie de ses Etudes. Après en avoir ainsi fait l'histoire, il en rend un compte raisonné & développe toute la chaîne de ses idées d'une manière qui redouble l'étonnement & l'admiration que méritent un cas aussi rare & un Personnage aussi extraordinaire.



ESSAI

sur les Avocats. ()*

UN préjugé enraciné dans la plûpart des Esprits, fait envisager les Avocats comme des Gens sans foi, des Apôtres de la chicane & du mensonge, & come des Cor-faires.

(*) Cet Essai est d'un jeune Etudiant en Droit. Come il n'ocupe pas beaucoup de place, nous avons crû devoir l'insérer ici, afin d'encourager son Auteur.

fares. Il y en a même , qui poussent leur manie jusqu'à juger un Avocat d'autant plus mauvais Chrétien , qu'il excellera dans son Art. Est-il possible qu'il y ait des Gens qui aient l'esprit si oblique & qui puissent juger si inconséquemment ? Est-il possible , qu'un Art , qui puise ses principes dans les Règles de l'Équité , qui élève ses fondemens sur la Justice , qui a pour but de rendre à chacun ce qui lui est dû , qui n'a pour objet que la tranquillité & le bien-être de la Société , attire à ses Ministres tant d'infamie ? Mais d'où peut provenir cet étrange préjugé contre les Avocats ? Cela n'est pas difficile à découvrir : Il tire sa source de l'abus que plusieurs font de la Jurisprudence & de ce qu'on est porté à juger de tous ses Ministres , par ceux qui la, deshonnorent. Faisons donc voir qu'un Avocat , qui remplit exactement les devoirs de sa profession , doit être envisagé sous d'autres faces que l'on ne fait comunément.

Pour cet éfet , examinons quelles sont les qualités dont un Avocat doit être revêtu. D'abord il doit être honête Home : Tout Avocat qui n'auroit pas en lui les principes d'honête Home , peut être apellé à juste titre une Peste publique & le Fléau de la Société. Mais qui plus est , il doit porter

la qualité d'honête Home à un degré éminent : Il doit considérer, qu'il court une carrière fort épineuse, qui lui impose des devoirs très importants. En éfet, il est apellé à protéger l'innocence, à soutenir le droit de l'oprimé, à terrasser la chicane : Il ne doit jamais entreprendre une Cause qu'il conoit être mauvaise; qui plus est, il doit dissuader de plaider ceux qui la lui présentent; il doit hair souverainement la chicane & l'imposture; avoir un amour-décidé pour la justice; être pénétré des sentimens d'une Ame généreuse; d'un caractère désintéressé, qui craint d'avilir par l'amour d'un gain vil & mercenaire, une profession dont l'utilité publique doit être le grand but. Tels sont les devoirs que sa Profession lui prescrit, Devoirs qui supposent nécessairement la qualité d'honête Home, en ceux qui les mettent en pratique.

Mais quel Art étudie-t-il? Serait-ce celui de la Chicane, ce Monstre si redoutable, come plusieurs se l'imaginent? Au contraire ce sont les Loix de la Justice & de l'Equité, qu'il a puisées dans le Droit naturel; car un Avocat qui n'auroit pas étudié ce Droit, ne peut être que très ignorant dans le Droit civil. Le premier est la Source & le Principe de tous les autres.

Tous

Tous les Législateurs l'ont eû en vûe ; & ils n'ont mérité l'aprobation des Homes , qu'entant qu'ils se font le moins écartés de cette Loi éternelle & immuable , & qu'ils l'ont envisagée come leur Bouffole. Or le Droit de la Nature lui a mis devant les yeux les Règles les plus justes , les Maximes les plus équitables & les plus conformes au bien de la Société. Ensuite un Avocat doit étudier le Droit civil , qui est un Art dont les Préceptes font tout divins. Qu'est-ce qu'il y a en éfet de plus beau & de plus grand , que ces trois Maximes : *Vivre d'une manière irréprochable ; n'offenser personne , & rendre à chacun ce qui lui est dû ?* Quoi de plus utile qu'un Art , qui prescrit de s'atacher à la Justice , & qui enseigne à séparer le juste de l'injuste ? Ce sont cependant là les Préceptes de la Jurisprudence.

Ainsi il n'est pas difficile d'apercevoir , par ce que je viens de dire , qu'on doit se former des idées différentes de celles qu'on a comunément sur le compte des Avocats. En éfet , un Home qui fait profession d'être scrupuleusement honête Home , qui embrasse la probité , qui déteste l'imposture , qui emploie ses Talens , son Erudition , ses Veilles , à secourir l'Inocent , à faire
rendre

rendre justice à l'opprimé ; qui pour cet effet à étudié un art , où il put puiser les règles du juste & de l'injuste , doit il être envisagé come un Ministre de la chicane , come une Peste publique , come le Fléau de la Société ?

On reviendra encore plus facilement des idées sinistres qu'on se forme sur les Avocats , si l'on considère qu'ils sont devenus nécessaires au Public. Nous ne sommes plus dans cet âge fortuné , où les Homes , dénués des passions qui les agitent actuellement , vivoient dans l'innocence , dans la paix & dans les liens de l'amitié : Alors ils n'avoient besoin ni de Loix , ni de Tribunaux , pour décider leurs différens. Mais depuis que l'Avarice , l'Ambition , le Desir insatiable de posséder , & la Chicane se sont emparés du Cœur de l'Home , il a falu établir des Loix & graver sur leur front des peines , pour réprimer ces passions : Il a falu établir des Tribunaux , dont les Membres fussent les Ministres de ces Loix. Mais come les Homes ne sont pas également habiles à défendre leurs Droits , & que dès là l'innocence peut succomber sous les pièges d'une éloquence artificieuse , les ignorans & les Gens peu versés dans la Jurisprudence , ont dû recourir à des personnes ,

sones , qui eussent fait leur étude particulière des Loix , qui pussent les défendre contre la Chicane de leurs Adversaires , & établir leur Droit d'une manière évidente. Telle est l'origine de l'établissement des Avocats , qui prouve en même tems , qu'ils sont devenus actuellement nécessaires à l'Etat. A la vérité , si les Juges des Tribunaux étoient tous éclairés , autant que leur devoir l'exige , on pourroit facilement se passer d'Avocats : Aiant par eux mêmes assez de lumière , ils n'auroient pas besoin d'emprunter celles des autres ; mais c'est ce dont on ne peut pas se féliciter , au grand malheur du Public.

On conviendra de plus de l'utilité des Avocats , si on fait attention à leurs fonctions. Un Avocat est le Protecteur des Loix , le premier organe de la Justice , le fléau de la Chicane ; il rend souvent à un Enfant son Père , à un Père son Enfant , à celui-ci la vie , à celui-là l'honneur , qu'on vouloit lui ravir. Il vient au secours de la Veuve & de l'Orphelin ; il assure à celui-ci l'Héritage de ses Pères ; il dépouille celui là d'un bien mal aquis. L'Histoire nous présente des Monumens , qui établissent bien évidemment l'utilité des Avocats. N'a-t-on pas vû des Têtes cour-

couronnées se servir de leur Ministère, pour sauver leur vie; des Provinces, pour se soustraire à l'esclavage de leurs Tirans? Et qui ignore les Bienfaits que **DE'MOS-
THE'NES**, **CICERON** & **PLINE** ont rendus à leurs Concitoyens en plaidant pour eux? Si donc on ne peut disconvenir que les Avocats ne soient utiles au Public, il sera d'autant mieux démontré combien les Hommes sont injustes de les noircir dans leur esprit.

Mais quelqu'un me dira, que je présente ici le beau côté des Avocats, & que je passe sous silence les maux qu'ils ont causé au Genre-Humain: C'est-à-dire, que je tais l'abus que plusieurs font de leur Profession. Eh! de quoi n'abuse-t-on pas? Mais croit-on que je mette au nombre des Avocats ces Sangsues, qui épuisent leurs Parties; ces Prévaricateurs, qui ont l'ame assez basse pour les trahir & les desservir; ces Ignorans, qui ne se font point de honte de venir exposer au Barreau des études crûes & mal digérées; ces Aspics, qui déchirent sans cesse leurs Contre-Parties; ces Fourbes, qui déguisent & falsifient les faits & qui ne se servent de leur Eloquence que pour éblouir leurs Juges? Je ne les crois pas dignes de porter le nom d'Avocat; ce sont plutôt des Pestes publiques,
des

des Fléaux de la Société, des Rabulistes
Mais il fera toujours vrai, qu'un Avocat
honête Home, consciencieux, éloquent,
érudit, doit être envisagé différemment de
ceux là, & qu'ils méritent l'approbation du
Public: Aussi les honêtes Gens ne leur
ont jamais refusé le tribut de louanges
qu'ils méritoient. Les Honeurs & les Em-
ploi, qu'ils ont occupés à Rome & à Athè-
nes, prouvent assez l'Estime distinguée que
l'Antiquité faisoit d'eux. Ciceron nous ré-
présente un Avocat come un Ministre de la
Justice, l'Oracle de sa Patrie, l'Ornement
de la Paix; & les Anciens nous font en-
visager la Milice du Barreau come aussi
noble & aussi glorieuse que celle des Ar-
mes. En effet, les Enfans de Mars & de
Thémis se rendent également recomanda-
bles à l'Etat; & si, sur le Théâtre de la
Guerre; une Victoire éclatante immortalise
un Général & couronne la valeur du Soldat,
dans le Barreau, on y cueille des Lauriers
aussi brillans & qui n'illustrent pas moins le
Vainqueur. Là on force des Villes; on
s'empare des Provinces; on soumet des
Roiaumes; on enchaîne des Princes. Ici
on voit l'Innocence opprimée, protégée, la
Chicane terrassée, le Vice combattu, la
Justice triomphante. Les Empereurs mê-
mes

mes n'ont pas dédaigné de louer les Avocats ; ils l'ont fait d'une manière trop honorable à cette Profession pour que je puisse me dispenser de rapporter leurs éloges.

„ Les Avocats, disent LEON & ANTHEMIUS, * qui terminent le fort douteux des Procès, & qui par la force de leur protection, rétablissent souvent les Affaires délabrées, soit de l'Etat, ou des Particuliers, & redonnent vigueur à celles qui étoient aux abois, ne sont pas moins utiles au Genre-Humain, que s'ils sauroient leur Patrie & leurs Parens par leurs Combats & par leurs Blessures ; Car nous ne jugeons pas que ceux là seuls servent nôtre Empire, qui s'arment d'Épées, de Boucliers & de Cuirasses ; nous mettons aussi dans ce nombre les Avocats ; ils font les fonctions de Guerriers. Animés par la force de leur Eloquence triomphante, ils sont les Protecteurs des Opprimés ; ils leur redonnent la vie, & étendent leurs secours jusqu'à leur Postérité.

NEUCHÂTEL.

SEAN-

(*) Lib. 14. Cap. de Advocat.



SEANCES ACADEMIQUES.

L'ACADEMIE *Royale des Inscriptions & Belles Lettres* tint, selon l'usage, son Assemblée publique le 4. du Mois dernier. Elle ajugea le Prix de cette Question, *Quel étoit en France l'état de la Marine & du Commerce maritime sous les deux premières Races*, à Mr. l'Abé CARTIER, Sous-Maître au Colège Mazarin & Prieur d'Andrecy. C'est la quatrième fois que ses Pièces ont été couronnées par cette Académie.

On anonça ensuite que le sujet du Prix de 1759. seroit d'examiner *si SE'RAPIS étoit une Divinité originaire d'Egipe, ou si son Culte y fut apporté de SYNOPE? Quels sont les Atributs distinctifs, qui le caractérisent dans les Auteurs & sur les Monumens? Quelles pouvoient être l'origine & les raisons de ces Atributs? S'ils ont éprouvé des changemens, soit dans les diférens Ages, soit dans les diférens Païs, où ce Culte s'est introduit?*

Après ces Anonces, Mr. LEBEAU, Secrétaire Perpétuel, lut l'Eloge de Mr. PEYSSONEL, Académicien libre, mort Consul à Smirne, l'Année dernière.

Mr. l'Abé BARTHELEMY lut une Dissertation sur l'Alphabet Phénicien, qu'il a découvert par une Inscription de l'Isle de *Malthe*.

Mr. de la CURNE DE STE. PALAYE, lut son quatrième & dernier Mémoire sur la Chasse. Il fait voir quel étoit l'état de ce Divertissement sous les derniers Rois de France, depuis HENRI II. jusques à la fin du Règne de LOUIS XIV.

Mr. l'Abé de la BLETERIE lut une Dissertation sur l'Autorité des Empereurs *Romains* dans le Sénat.

L'ACADEMIE *Roïale des Sciences* tint son Assemblée publique le 5. Avril, sous la Présidence de Mr. le Duc de CHAULNES. Mr. de FOUCHI, Secrétaire, anonça que le Prix de cette Année, dont le sujet étoit, *Si les Corps célestes ont des Atmosphères, & supposé qu'ils en aient, jusqu'où ces Atmosphères s'étendent*, avoit été ajugé à la Pièce N^o. I. qui a pour Devise :

. . . . *Hac cognoscere primum,
Inque Demos supera scandere cura fuit.*

L'Auteur de cette Pièce est le Père FRISI, Clerc Régulier de la Congrégation de St. Paul, de l'Académie Impériale de *Petersbourg*,

bourg, de l'Institut de Bologne, & Professeur dans l'Université de Pise.

L'Académie propose, pour sujet du Prix de 1760. *S'il y a de l'altération dans le mouvement moïen des Planettes, & supposé qu'il y en ait, quelles sont les causes de ces altérations?*

Mr. de FOUCHI lut ensuite l'Eloge suivant de Mr. de REAUMUR :

René Antoine FERCHAULT, Ecuyer, Seigneur de REAUMUR, des Angles & de la Bermoudiere, Comandeur & Intendant de l'Ordre Roïal & Militaire de St. Louis, de l'Académie Roïale des Belles-Lettres de la Rochelle, Membre des Académies des Sciences d'Angleterre, de Prusse, de Russie, de Suède, de celle de l'Institut de Bologne, naquit à la Rochelle en 1683. de René FERCHAULT, Seigneur de Réaumur, Conseiller au Présidial de cette Ville, & de *Généviève BOUCHEL*.

Il fit ses premières études à la Rochelle, & sa Philosophie chez les Jésuites de *Poitiers*; de-là il alla en 1699. faire son droit à *Bourges*, où un de ses Oncles, Chanoine de la Ste. Chapelle de cette Ville, l'avoit appelé. Ce voïage fut acompagné d'une circonstance singulière: M. de Réaumur avoit alors à peine 17. ans. On osa confier à

sa conduite un frère cadet qu'il avoit. La confiance qu'on avoit en lui ne fut point trompée; il possédoit déjà la prudence d'un homme fait, & le Mentor de 17. ans s'acquitta parfaitement de son devoir.

Les études que M. de Réaumur avoit faites jusqu'alors, l'avoient mis en état de s'appliquer aux Sciences pour lesquelles il se sentiroit de l'inclination; les Mathématiques & la Physique eurent bientôt fixé son choix, & il se hâta de se rendre à Paris, pour cultiver les heureuses dispositions qu'il avoit reçues de la nature.

Quelqu'immense variété de caractères, qu'on puisse rencontrer dans les habitans de cette Capitale, il n'étoit pas sûr qu'il pût aisément y trouver quelqu'un de son âge, aussi avide que lui de connoissances, aussi livré à l'étude & au travail, d'un esprit aussi net, & d'un cœur aussi droit que le sien; en un mot, qui, dans le feu de la première jeunesse, eut toute la solidité d'esprit & toute la conduite d'un homme fait. Il fut cependant assez heureux, pour rencontrer ce trésor, & nous ne craignons point que le public nous déçoive, quand nous ajouterons que ce fut en la personne de M. le Président HENault son Parent, qui devint bientôt son Ami, & n'a jamais cessé de l'être, M.

M. de Réaumur ne tarda pas à se faire conoître pour ce qu'il étoit. Venu à Paris en 1703. dès 1708. il fut jugé digne d'être Membre de cette Compagnie, où il obtint le 14. Mars, âgé seulement de 24. ans, la place d'Elève de M. VARIGNON, vacante par la promotion de feu M. SAURIN à celle d'Affocié.

Dès la même année, il donna une manière générale de trouver une infinité de courbes décrites par le mouvement de l'extrémité d'une ligne droite, qui, parcourant par l'autre bout une courbe donnée, est assujettie à passer toujours par un même point. M. CARRE' avoit résolu ce Problème en 1705. mais il n'avoit considéré que le seul cas dans lequel la courbe génératrice étoit un cercle. M. de Réaumur entreprit de le porter à sa plus grande généralité; en éfet, sa théorie s'applique à toutes les courbes possibles, & ne laisse rien à desirer sur cette matière.

L'année suivante fut marquée par un autre ouvrage géométrique sur les développées. On avoit bien déterminé les courbes formées par les raïons perpendiculaires à tous les points d'une autre courbe; mais personne ne s'étoit encore avisé de déterminer la nature de celles que formoient

des lignes , qui rencontroient une courbe donnée sous un angle constant plus ou moins grand qu'un droit. Cette condition done au Problème toute la généralité possible , & la manière ordinaire de considérer ces Courbes , n'en est qu'un cas particulier.

Cet Ouvrage fut le dernier Mémoire de Mathématique que donna Mr. de REAUMUR : Il étoit dès lors chargé de la description des Arts , & en même tems le goût qu'il avoit pour l'Histoire naturelle , comença à l'entraîner vers d'autres recherches , qui ne lui permirent plus que quelques applications toujours utiles & ingénieuses de la Géométrie à ces diférens objets.

Dès la même année , il lût ses Observations sur la formation des Coquillés ; on ignoroit encore si elles croissoient come le reste du Corps animal par une Intus-Susception , ou par l'adition extérieure & successive de nouvelles Parties. Ses Observations fines & délicates levèrent cette incertitude , & aprirent que les Coquilles se formoient par l'adition de nouvelles parties , & même qu'elle étoit la cause de la variété de couleur , de figure & de grandeur qu'elles affectent ordinairement. Les Observations que ces recherches l'engagèrent à faire sur les Limaçons , lui firent découvrir

couvrir un Insecte singulier, qui vit non seulement sur ces Animaux, mais dans l'intérieur de leur corps, d'où il ne sort que lorsque le Limaçon les en chasse. Elles lui donèrent de même occasion de démêler le mouvement progressif d'un grand nombre de Coquillages, & la prodigieuse variété des Organes que l'Auteur de la Nature a employés pour ce seul usage, dans les différentes espèces de ces Animaux.

On fera peut-être surpris, que dans la même année, qui pourroit paroître bien remplie par ce que nous venons de rapporter, il ait pu doner un travail tout différent, quoique du même genre, sur l'Histoire de la Soie de Araignées. Les Expériences de Mr. BON, premier Président de la Chambre des Comptes de *Montpellier*, avoient fait voir que les Araignées savoient filer une Soie, qui pouvoit être utilement employée; mais il restoit encore à s'assurer, s'il étoit possible de les nourrir en assez grande quantité, & sans des fraix qui excédassent le profit qu'on en pouvoit tirer. L'ingénieux Académicien entreprit cette pénible recherche, & il en résulta, que la découverte de Mr. le Président BON n'étoit que de simple curiosité, & que le Commerce n'en pourroit tirer aucun avantage. Ce

travail porté à la *Chine* avec les Mémoires de l'Académie, atira l'attention du célèbre CAM-HI, qui rènoit alors ; ce Prince le fit traduire en Tartare, voulut que trois des Princes ses Fils l'étudiaffent avec soin, & lui en rendiffent compte, & ajouta que pour avoir une si grande ardeur de découvrir, il faloit être *Européen*.

On favoit depuis longtems que plusieurs Animaux marins étoient atachés à diférens corps solides, soit que cette adhérence fut perpétuelle, soit qu'elle pût cesser à la volonté de l'Animal ; mais on ignoroit par quels moiens elle s'opéroit. Mr. de REAUMUR entreprit de les découvrir, & on doit à ses recherches la conoissance des Filières, des Moules & des Pinnes marines, de l'usage du prodigieux nombre des jambes de l'Étoile de Mer, pour s'atacher aux corps solides, de la glu qu'emploient d'autres Animaux pour la même fin, en un mot d'un grand nombre de manières employées à cet éfet, & desquelles on n'avoit eu jusques là aucune idée.

Ces mêmes recherches ofrirent à Mr. de REAUMUR un autre objet bien singulier, qu'il ne cherchoit pas. Elles lui firent découvrir un Poisson diférent de celui qui fournissoit la surprise des Anciens, & qui jouissoit

de la même propriété , & de plus , des Grains semblables à des Oeufs de Poisson , qui se rencontrent en très grande abondance sur les Côtes de *Poitou*. Ces Grains donent , en les écrasant , une teinture jaunâtre très solide , qui , exposée à l'air , devient en peu de minute d'un très beau Pourpre. Nouvelle manière de teindre , ignorée jusqu'ici , & dont les recherches de Mr. de REAUMUR ont enrichi la Physique & le Roïaume.

Un travail d'un tout autre genre l'occupoit encore dans le même tems ; il faisoit des expériences pour déterminer, si la force d'une Corde étoit plus grande ou moindre que la somme des forces des Cordons qui la composent ; elles décidèrent contre l'opinion reçue jusqu'alors , que la force de la Corde étoit moindre que la somme de celles de ses Cordons ; d'où il suivoit nécessairement , que moins une Corde diféroit d'un assemblage de Cordon paraleles , c'est-à-dire , moins elle étoit torse , & plus elle devoit être forte. Paradoxe de Méchanique alors bien singulier , que les expériences de Mr. DUHAMEL ont mis depuis au rang des choses démontrées.

Tous les Habitans des bords de la Mer & des Rivières affuroient , que lorsque les

Ecrévisses, les Crabes, les Homards avoient perdu une de leurs Pattes, il leur en revenoit une autre. Mais coment se prêter à un pareil Phénomène; c'étoit, disoit-on, renverser toutes les idées de la saine Philosophie. Mr. de REAUMUR, bien instruit que souvent ce qui paroît le moins vraisemblable n'en est pas moins vrai, consulta l'expérience, & il trouva que sur ce point les Phisiciens avoient tort, & que le Peuple avoit raison. Il démêla de plus toutes les circonstances de cette reproduction, plus singulières peut-être encore que la chose même.

Voici encore une merveille de la Mer, de laquelle on doit l'explication à Mr. de REAUMUR; la Torpille ou Tremble étoit redoutée de tous ceux qui la conoissoient, par la propriété qu'elle a d'engourdir la main & le bras qui la touchent. On avoit tenté depuis longtems, mais toujours inutilement, d'expliquer ce Phénomène; on en étoit réduit aux grandes extrémités, c'est à-dire, à une émission de Corpuscules torporifiques. Mr. de REAUMUR eut le courage de tenter des expériences difficiles & fâcheuses, & l'avantage de démêler à l'aide de l'Anatomie l'admirable structure des Muscles, qui, par la vitesse du coup qu'ils donent, produisent l'engourdissement qu'on ressent en touchant

touchant la Torpille. Les objets dont nous venons de parler n'intéressoient que la curiosité physique. Ceux qui suivent sont d'un genre différent, ils vont directement au bien de la Société.

Le premier fut la découverte des Mines de *Turquoise*. La *Perse* étoit regardée comme le seul lieu de l'Univers où les *Turquoises*, du moins les belles, prirent naissance; on en étoit même si bien persuadé, qu'on regardoit comme *Turquoises* Orientales toutes celles qu'on trouvoit parfaites. Le travail que Mr. de REAUMUR avoit entrepris sur les Arts, lui fit connoître des Mines de cette matière, abandonnées depuis longtems dans le *Languedoc*. Il sollicita les ordres nécessaires pour en avoir des morceaux, il fit des expériences pour connoître le degré de feu qui leur donne la couleur, il détermina la forme & la dimension des Fourneaux, & il résulta de ses recherches, que les *Turquoises* étoient des os fossiles pétrifiés, colorés par une dissolution métallique que le feu y faisoit étendre, & que de plus celles de *France* ne le cédoient ni en grosseur, ni en beauté, aux plus belles qui se trouvent en *Perse*.

L'art de faire les Perles fausses, par lequel les Hommes sont venus à bout de contrefaire

trefaire si parfaitement une des plus belles productions de la nature, qu'elle en a perdu presque tout son prix, n'avoit pas échappé à Mr. de REAUMUR; mais il y joignit une recherche bien intéressante pour la Physique: Ce fut celle de la matière qui donne la couleur aux Perles fausses, & qui se tire d'un petit Poisson nommé *Able*, ou *Ablette*. Ce seul Article pourroit servir de réponse à ceux qui osent blâmer les Observations faites sur des sujets petits en apparence, & prouver que les moindres ouvrages de l'Auteur de la Nature, ne méritent pas moins notre admiration, que les plus grands. Cette recherche sur les Perles fausses, fut suivie par un examen de la nature des véritables Perles, que Mr. de REAUMUR regarde come une maladie de l'Animal. C'étoit bien les dégrader de l'Origine céleste qu'on leur acordoit autrefois.

Ce travail fut bientôt après suivi d'un autre encore plus intéressant, de l'histoire des Rivières aurifères de France, dans lequel, avec le détail de cet art si simple, qu'on emploie à retirer les paillettes d'or qu'elles roulent dans leur sable, on voit briller partout l'esprit du *Physicien*.

Nous

Nous ne pourrions, fans excéder les bornes qui nous font prescrites, parler ici de tous les morceaux intéressans dont il a enrichi nos Mémoires. Telles sont ses recherches sur le banc de Coquilles fossiles, dont on tire en *Touraine* cette immense quantité de Fragmens, qui servent à fertiliser les Terres, & qu'on nomme Falun; sur la nature des cailloux qu'il fait voir n'être que des pierres plus pénétrées de suc pierreux, plus lapidifiées, s'il m'est permis d'user de ce mot, que les pierres ordinaires, mais moins cependant que le cristal de roche; sur le *Noftoch*, cette Plante singulière qui ne paroît qu'après les grandes pluies d'été, sous une forme gélatineuse, & hors delà devient invisible, ou au moins méconnoissable; sur la lumière des dails, espèce de coquillage qui luit dans l'obscurité avec d'autant plus de force, qu'il est plus frais; sur la facilité avec laquelle le fer & l'acier s'aimantent par la percussion; nous supprimons, dis je, tous ces ouvrages & bien d'autres qui auroient pu, à juste titre, faire une réputation brillante à un autre *Phisicien*, pour en venir à des objets plus grands & plus intéressans, & par conséquent plus dignes de lui: Car si la gloire de grand *Phisicien* lui fut chère, celle

celle de bon Citoyen le flata toujours d'avantage.

De ce nombre est l'ouvrage qu'il fit paroître en 1722. sous le titre de l'Art de convertir le Fer en Acier, & d'adoucir le Fer fondu.

Personne n'ignore les usages infinis du Fer sous les trois formes de Fer fondu, ou fonte de Fer, de Fer forgé ou en barres, & enfin d'Acier. Dans le premier état, le Fer est susceptible de fusion; mais il est aigre & dur, & refuse également de se laisser étendre sous le marteau, & de se laisser entamer par le ciseau. Dans le second, il est malléable & se peut limer & couper; mais aussi il a perdu la propriété d'être fusible sans adition. Enfin dans le troisième, il acquiert une propriété bien plus singulière, celle de durcir & de devenir cassant. Si après l'avoir chauffé jusqu'à rougir, on le trempe dans l'eau froide, & c'est ce qu'on nomme trempe de l'Acier, l'aigreur de la fonte de Fer ne permet pas d'en faire des Ouvrages qui aient besoin de souplesse; moins encore de ceux qui doivent être ciselés, percés, en un mot travaillés au sortir de la fonte. Aucun outil ne pourroit les entamer, & on risqueroit beaucoup de les casser.

D'un

D'un autre côté, la manière de convertir le Fer forgé en Acier, étoit un secret absolument ignoré en *France*, & possédé par les Etrangers, qui tiroient de nous de très grosses sommes pour cette marchandise.

Le travail que Mr. de REAUMUR avoit fait sur les Arts, lui avoit souvent donné occasion d'étudier le Fer dans ses différens états : Il avoit reconu que l'Acier ne diféroit du Fer forgé, qu'en ce qu'il avoit plus de Soufres & plus de Sels. C'en fut assez pour l'engager à rechercher les moiens de donner au Fer ce qui lui manquoit pour être Acier, & après un nombre infini de tentatives, dont les mauvais succès ne le rebutèrent point, il parvint au but qu'il s'étoit proposé, à convertir le Fer forgé en Acier de telle qualité qu'il le voulut. Ce succès, après plusieurs établissemens que divers accidens ont renversés, a cependant transporté chez nous un Art, duquel nos Voisins étoient si jaloux, & attiré presqu'entièrement en *France* cette Branche de leur Commerce.

Les mêmes expériences, qui avoient montré à Mr. de REAUMUR, que l'Acier ne diféroit du Fer, que parce qu'il avoit plus de Soufres & de Sels, lui avoient aussi appris que la fonte de fer ne diféroit du fer forgé, que

que parce qu'elle en avoit trop , parce qu'elle étoit de l'Acier trop acier. Il chercha donc à lui ôter ce trop , & y réussit au point de produire des ouvrages de Fer fondu , aussi bien réparés que ceux de Fer forgé , & qui ne devoit pas en coûter la vingtième partie. Nous ne dissimulerons pas qu'on ne leur ait reproché des défauts , & que les premiers établissemens de cette Manufacture n'aient échoué ; mais ne s'est on point un peu trop lassé de perfectioner cet Art , & peut-être aussi trop pressé de le condamner ? Quoiqu'il en soit , Mr. de REAUMUR a ouvert en cette partie une nouvelle carrière , & on lui aura toujours l'obligation d'avoir enseigné aux Hommes un Art absolument ignoré jusqu'à lui.

Feu Mr. le Régent , bon Juge en pareille matière , crut devoir récompenser ce service rendu à l'Etat par une Pension de 12000. Liv. Mr. de REAUMUR pouvoit l'accepter sans condition , & bien d'autres l'eussent fait en sa place ; mais il osa porter ses vûes plus loin , & demander à Mr. le Duc d'ORLE'ANS qu'elle fut mise sous le nom de l'Académie , qui en jouiroit après sa mort , pour subvenir aux fraix des expériences nécessaires à la perfection des Arts : Idée bien digne d'un Académicien vraiment Citoïen.

Citoïen. Le Prince Régent sentit toute la noblesse de ce Procédé, & lui acorda sa demande. Les Lettres - Patentes, qui assument ce Fond à l'Académie, & qui lui en prescrivent l'usage, furent expédiées le 22. Décembre 1722. & enrégistrées à la Chambre des Comptes.

La découverte de cet Art fut bientôt suivie de celle d'un autre, alors inconnu en France, & qui nous rendoit encore tributaire de l'Etranger. Le Fer blanc, ces feuilles de Fer étamé qui est d'un usage si comode & si étendu, ne se fabriquoit qu'en *Allemagne*. Ce n'étoit pas qu'on ne scût ici que du Fer blanchi s'étame très facilement, lorsqu'après l'avoir froté ou soppoudré de Sel ammoniac, on le plonge dans l'Étain fondu; mais si on eût entrepris d'enlever aux feuilles de Fer noir leur écaille, & de les étamer par cette méthode, elles auroient beaucoup plus coûté que les feuilles étamées venues d'*Allemagne*. Il devoit donc y avoir un moïen abrégé & peu coûteux de nettoïer & de décaper ces feuilles. Mr. de REAUMUR entreprit, sur les plus legers indices, de trouver ce secret, dont les Manufacturiers Allemands étoient si jaloux. Il le trouva en effet. Trempant ces feuilles dans une eau de son aigrie, & les laissant ensuite rouiller dans des étuves, on détache l'écaille du fer, & on la peut aisément enlever en les écurant avec le grès: Elles sont alors en état d'être facilement étamées, si on les plonge dans un creuset plein d'Étain fondu, couvert d'un doigt ou deux de suif, qui d'une part empêche l'Étain de se convertir en chaux, & de

l'autre fournit en se brûlant, assez de Sel Ammoniac à la feuille qui le traverse, pour lui permettre de se bien étamer; & graces au travail de Mr. de REAUMUR, les Manufactures de Fer blanc se sont multipliées en France, & nous avons lieu d'espérer que le Royaume sera bientôt en état de n'en plus tirer de l'Etranger.

Un troisième Art, que l'Etat doit encore tout entier à ses recherches, est celui de faire de la Porcelaine. On croïoit autrefois la Chine privilégiée de la Nature sur cet Article. Elle possédoit seule, disoit-on, la Terre précieuse propre à former ces Vases que nous admirons. En vain la Saxe s'étoit elle procuré une Manufacture de Porcelaine; en vain même en avoit on composé ici, d'imparfaite à la vérité, mais qui cependant étoit Porcelaine; rien n'avoit pû réveiller la curiosité des Phisiciens, ou du moins leurs tentatives avoient été inutiles, & le secret de la Porcelaine soigneusement gardé en Saxe, étoit encore un secret pour nous. Mr. de REAUMUR entreprit de se deviner: Des Observations tres simples sur les cassures du Verre, de la Porcelaine & de la Poterie de Terre, lui aprirent qu'on devoit regarder la Porcelaine come une demi Vitrification: Or une demi Vitrification se peut obtenir, ou en exposant au feu une matiere vitrifiable, & l'en retirant avant qu'elle soit totalement vitrifiée, ou en composant la pâte de deux matieres, dont l'une se vitrifie & l'autre puisse soutenir le feu le plus violent sans changer de nature. Une épreuve aisée pouvoit faire voir si la Porcelaine de la Chine étoit de l'une ou de l'autre espèce; il ne s'agissoit que l'exposer à un feu violent. Si elle étoit

une

une matière à demi vitrifiée , elle devoit achever de se convertir en verre ; si au contraire elle étoit de la seconde espèce , elle devoit soutenir , sans changer , le feu le plus vif. Ce fut en effet ce qui arriva : La Porcelaine de la *Chine* resta Porcelaine , & toute celle de l'*Europe* se changea en Verre ; ce qui montrait bien la différence de leur nature ; mais en sachant que la Porcelaine de la *Chine* étoit composée de deux matières , il falloit encore savoir quelles elles étoient , & si la *France* en produisoit de pareilles. Les Mémoires & les Echantillons envoyés par les Jésuites *François* , Missionnaires à la *Chine* , comparés avec ceux que les soins du Prince Régent avoient engagé les Intendants des différentes Provinces à faire remettre à Mr. de REAUMUR , lui eurent bientôt fait voir , que nous possédions en ce point mieux que la *Chine* , & qu'il ne tenoit qu'à nous de mettre nos trésors en œuvre. Il en fit des essais qui réussirent parfaitement : Il contrefit de même celle de l'*Europe* , & transporta par ce moyen dans le Royaume , un Art utile & un objet de commerce , qui lui étoit absolument étranger ; il fit plus , il imagina une troisième espèce de Porcelaine , capable de résister au feu le plus vif , & qui n'est que du verre recuit avec des précautions aisées. Si cette dernière n'a pas autant d'éclat que les deux autres , le peu qu'elle coûte , & la facilité qu'on a de s'en procurer aisément partout , en doivent rendre la découverte précieuse.

Voici encore un travail suivi , d'un autre genre , & peut-être plus intéressant pour la Physique , que ceux dont nous venons de parler. Les Thermomètres ordinaires ou de *Florence* marquoient bien l'augmentation du chaud & du froid ; mais

chacun les marquoit, pour ainsi dire, à sa manière, & par conséquent la chaleur & le froid indiqués par l'un, ne pouvoient être comparés à ceux qui étoient marqués par un autre; & le Thermomètre n'apprenoit rien autre chose, sinon que dans l'endroit où il étoit, il faisoit plus ou moins chaud, sans que ce plus ou moins de chaleur ou de froid pût être comparé à celui de tout autre endroit. Feu Mr. AMONTONS avoit déjà travaillé en 1703. sur cette matière, mais quelques'ingénieuses que fussent ses vûes, elles n'avoient pu encore le débarasser de toute incertitude.

Mr. de REAUMUR entreprit de remédier à ces inconvéniens; il en démêla les sources; ils venoient de l'inégalité d'où l'on faisoit partir la division, de celle du calibre du tuyau, & enfin de la différente dilatabilité de l'Esprit-de-Vin qu'on employoit. Pour obvier à toutes ces erreurs, il prit pour terme ou zéro de sa division le point où s'élève la Liqueur, lorsque la Boule est plongée dans l'eau qui comence à se glâcer; il donna les moyens de régler les divisions proportionnellement à l'augmentation de la Liqueur, & non par les parties aliquotes de la longueur du tuyau; & enfin il enseigna à réduire l'Esprit-de-Vin à un degré constant de dilatabilité. Ces circonstances réunies donèrent à ses Thermomètres une si grande uniformité de marche, qu'ils ont fait abandonner presque toutes les constructions ordinaires, & qu'ils ont été adoptés presque universellement par les Physiciens. On ne se sert plus guère que de ceux de Mr. de REAUMUR; car son nom y est demeuré attaché. & forme à sa gloire un monument plus durable qu'une Colonne ou qu'un Obélisque. Cette construction de Thermomètre

a donè lieu de comparer la température des Climats les plus éloignés ; de conferver toujourns & dans toutes les expériences des degrés égaux de chaud ou de froid ; de prescrire aux terres qui contiennent des Plantes étrangères , le degré de chaleur qui leur convient ; en un mot elle fait une époque mémorable dans la Phisique.

Le dernier Art que nous devons à ses soins , est celui de conferver les Oeufs , de faire éclore & d'élever les Oiseaux sans le secours de l'incubation.

On conoissoit depuis longtems l'industrievse manière par laquelle les *Egyptiens* substituoient à l'incubation , l'action d'un feu sagement ménagé , mais le détail en étoit inconnu ; les *Berméens* , seuls possesseurs de l'Art de conduire les Fours à Poulet , en faisoient un mystère impénétrable ; mais eût-on pu réussir à leur dérober leur secret , il étoit plus que vraisemblable que la différence de climat l'auroit rendu inutile parmi nous. Toutes ces difficultés n'arétèrent point M. de REAUMUR : Il démêla le secret des *Berméens* ; il inventa une infinité de manières d'emploier avec succès le feu , souvent même celui qui servoit à d'autres usages ; il y substitua la chaleur du Fumier , inventa de longues cages , où les petits nouvellement éclos sont mis come en dépôt ; les boîtes fourées qui leur servent de Mères pour les couvrir lorsqu'ils en ont besoin ; il proposa des nouritures de leur goût , & qui se peuvent trouver partout en abondance ; en un mot on peut dire que l'Art qu'il a substitué à celui des *Egyptiens* , est autant au dessus du leur , que les connoissances de M. de REAUMUR étoient au dessus de celles des *Berméens*.

Ses recherches lui apprirent encore qu'on pouvoit conserver des Oeufs frais aussi longtems qu'on le vouloit, en les enduisant de Vernis, d'huile, de graisse, en un mot de quelque matière qui bouche les pores de la coquille, & empêche ce qu'elle contient de s'évaporer. Par cet ingénieux moien, on peut non seulement conserver les Oeufs tant qu'on le juge à propos, même dans les climats les plus chauds, mais encore faire venir en Oeufs, susceptibles d'être couvés, une infinité d'Oiseaux rares & trop délicats pour soutenir la fatigue d'une longue traversée.

Pendant que M. de REAUMUR étoit occupé de tout ces objets, il en suivoit encore un autre d'une plus grande étendue, & capable seul d'occuper un *Philosophe*; il travailloit à l'*Histoire des Insectes*, dont il donna le premier volume en 1734. Ce premier volume contient l'Histoire des Chenilles. M. de REAUMUR y établit sept caractères distinctifs, qui constituent la division des Chenilles en sept classes, & qui peuvent contenir tout les genres & les espèces de ces Insectes. On ne conçoit qu'à peine combien il a fallu de recherches & d'observations pour parvenir à cet arrangement: Rien n'exige plus d'Art que la recherche du vrai système de la Nature. Il examine ensuite les diverses manières de vivre de ces animaux, tant sous la forme de Chenilles, que sous celle de *Chrysalides*; les divers changemens qu'elles subissent; leur manière de prendre la nourriture, de filer la Soie qui leur est nécessaire; en un mot il présente aux yeux tout le détail intéressant de la vie de ces Insectes si méprisés, & cependant si dignes de l'attention des Philosophes.

Le second volume qui parut en 1736, est une
continua-

continuation du même sujet, & contient de plus l'Histoire des Chenilles dans leur troisième état, ou sous la forme de Papillons. Le tems ne nous permet pas d'entrer ici dans le détail très-curieux de leurs figures, des poussières qui colorent si admirablement leurs ailes, de leur accouplement, de leur ponte, & de l'industrie qu'ont ces animaux de placer leurs Oeufs dans des endroits qui puissent être convenables aux Chenilles qui doivent en sortir.

Le troisième Volume contient l'Histoire des Teignes, non seulement de celles qui sont si pernicieuses aux Etofes de laine & aux pelleteries, mais encore de celles qui vivent dans des feuilles d'arbres & dans les eaux; & si l'Article qui concerne les premières est plus intéressant pour nous, par les moïens que donne Mr. de REAUMUR de les détruire, l'Histoire des secondes offre des faits si singuliers, qu'on ne peut se refuser à l'admiration en la lisant: Elle est suivie de celle d'une autre espèce d'Animaux aussi à craindre pour nos Jardins que les Teignes le sont pour nos Meubles, celle des Pucerons. Il y a joint celle des Vers qui les dévorent, & celle des Galles produites sur les Arbres par les piqûres de quelques Insectes, & qui leur servent souvent d'habitation.

Des Galles proprement dites, Mr. de REAUMUR passe, dans son quatrième Volume, aux Galles infectes, qui sont réellement des Animaux, mais condamnés par la nature à être toujours fixés & immobiles sur les branches des Arbres, & à l'étrange mystère de leur multiplication. Il vient ensuite aux Mouches à deux ailes, & aux Vers sous la forme desquels elles ont passé le premier tems de leur vie, parmi lesquelles se trouvent

les Cousins , & toute leur fingulière Histoire: Viennent ensuite dans le cinquième Volume , les Mouches à quatre ailes , & surtout les Abeilles , ces Mouches si merveilleuses , qui s'étoient déjà attiré l'admiration des Hommes à juste titre ; & si Mr. de REAUMUR détruit quelqu'un des faits , sur lesquels elle étoit fondée , il en fait conoitre tant d'autres plus réels , que la gloire des Abeilles n'en est sûrement pas ternie.

Les Abeilles ne sont pas les seules Mouches qui sachent faire du miel ; plusieurs espèces du même genre vivent séparées & en petites troupes. Elles savent se procurer différens réduits convenables pour les Vers qu'elles doivent produire , & dans lesquels elles enferment leurs Oeufs avec la nourriture qui sera nécessaire au Ver jusqu'à sa transformation. C'est par celles-ci que commence le sixième & dernier Volume des Insectes ; de là il passe aux Guêpes , tant celles qui vivent en république , que celles qui sont destinées à vivre séparées ; puis au Formicoleon & aux Demoiselles ; puis enfin aux Mouches éphémères , ces Insectes singuliers qui , après avoir été Poissons pendant trois ans , n'ont à vivre sous la forme de Mouches qu'un petit nombre d'heures , pendant lesquelles elles subissent une Metamorphose , s'accouplent , pondent & couvrent de leurs cadavres l'eau même qu'elles avoient habitée. Ce Volume est précédé d'une Préface , qui contient l'admirable découverte des Polypes , de ces Animaux , qui se multiplient sans accouplement ; qui , lorsqu'on les a retournés , digèrent aussi bien avec la peau de leur dos , qu'ils digéroient dans l'état naturel avec leur estomac , & dont les tronçons , lorsqu'on les coupe , deviennent des Animaux parfaits ;

faits ; propriété alors unique , mais qu'on leur a depuis reconu comune avec bien d'autres Animaux.

Une collection d'Oiseaux desséchés , qu'il avoit trouvé le secret de se procurer & de conserver , lui dona lieu de faire des expériences singulières , qui ont jetté un grand jour sur une question importante d'Anatomie : On étoit extrêmement partagé sur la manière dont se fait la digestion dans le Corps animal ; les uns vouloient que ce fut par trituration , c'est-à-dire , que l'estomac broiât les alimens ; les autres au contraire soutenoient que la digestion s'opéroit par des dissolvans & sans que l'action de l'estomac y eût aucune part. Les expériences de Mr. de REAUMUR ont fait voir que l'une & l'autre manière de digérer étoit en usage ; que la digestion des Oiseaux carnassiers se faisoit absolument par des dissolvans , que les autres digéroient par trituration , & que la force de leur estomac étoit plus que suffisante, pour briser les matières les plus dures.

Les observations de Mr. de REAUMUR , sur les Oiseaux , lui firent faire des remarques sur l'art avec lequel les différentes espèces de ces Animaux savent construire leurs nids. Il en fit part à l'Académie en 1756. & ç'a été le dernier Ouvrage qu'il nous ait comuniqué. Ce n'étoit pas cependant qu'il discontinuat ses travaux ; son âge n'avoit nullement afoibli son ardeur , & nous espérons le posséder encore plusieurs années ; la bonafanté dont il jouissoit , peut-être plus encore la sagesse avec laquelle il avoit toujours vécu , sembloient nous en doner le droit. Il avoit seulement déféré aux prières de ses Amis , en renonçant au voïage qu'il avoit coûtume de faire tous les

ans en Poitou , & s'étoit contenté d'aller passer ses Vacances à la *Bermendiére* , Terre située dans le *Maine* , & qui lui avoit été léguée par un de ses Amis. Ce fut là qu'il fit une chute peu dangereuse en apparence , mais qui lui occasiona un contrecoup dans la tête , duquel il mourut le 17. Octobre dernier , âgé d'environ 75. ans.

Des arrangemens de Famille l'avoient obligé en 1735. de prendre la Charge d'Intendant de l'Ordre de St. Louis , dont il a rempli les Fonctions jusqu'à sa mort , avec la plus grande exactitude , sans vouloir jamais accepter aucun des émolumens de cette place , qu'il a toujours remis en entier à la Personne à laquelle elle appartenoit , & pour laquelle il s'étoit prêté à la conserver. C'étoit remplir à la fois & dans toute leur étendue les devoirs de bon Parent & de bon Citoyen.

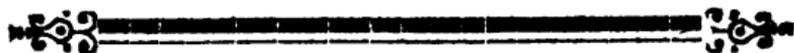
Les Ouvrages de Mr. de REAUMUR , que nous avons indiqués , font assez conoitre l'étendue & la force de son esprit ; mais il faudroit une autre plume pour peindre son Cœur. Ami vrai , toujours prêt à saisir l'occasion de donner des marques de son attachement , il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit le temoigner : Son credit , ses connoissances , qui lui avoient tant coûté à aquérir , n'étoient chez lui que come en dépôt pour le besoin de ses Amis ; il étoit si exact à venir s'informer de leur état , lorsqu'ils étoient malades , que quelques uns , qui ne le voioient pas assez à leur gré , disoient qu'ils souhaitoient avoir la Fievre pour jour plus souvent de sa présence. Les revers de fortune arrives à ses Amis , ne faisoient que resserrer les nœuds qui l'atichoient à eux. Avec de tels sentimens il étoit bien digne d'en avoir de la plus haute distinction. Ce sera pas-
que

que en faire la liste , que de dire qu'elle comprenoit tout ce qu'il y avoit de distingué en *Europe* , soit par la naissance , soit par les talens : Les plus grands Homes se faisoient honneur de son Amitié. S'il a eu quelqu'Enemis , car quel grand Home a pu en être exempt ? il n'a jamais comis les premières hostilités , & ne leur a guère oposé que l'éclat de sa gloire & le sègme de la Philosophie. La douceur de son caractère le rendoit très aimable dans la Société ; il ne faisoit jamais sentir la supériorité de son génie , & on sortoit instruit d'avec lui , sans qu'il eût pensé à instruire , & presque sans s'en être aperçu. Ses mœurs n'étoient pas moins pures que ses lumières ; fidèle aux devoirs qu'impose la Religion , il s'en est toujours acquité de la manière la plus exacte & la moins équivoque.

On a pu voir par ce que nous avons dit de lui , jusqu'à quel point il étoit Citoïen ; mais nous ne devons pas oublier de faire voir combien il étoit Académicien , si cependant ces deux qualités peuvent être séparées , & ne sont pas plus essentiellement liées , qu'on ne le pense comunément. Son attachement pour l'Académie étoit sans bornes ; aucun Académicien ne prit jamais plus de part à tout ce qui regardoit & les travaux & le bien de cette Compagnie ; il a voulu même être Académicien jusqu'après sa mort , par le don qu'il lui avoit fait par son Testament , de ses Papiers & de son Cabinet. L'Académie travaille actuellement à mettre en ordre cent trente-huit Portefeuilles , qui ont été trouvés chez lui , remplis d'Ouvrages complets ou comencés , d'Observations , & d'une infinité d'autres Pièces. On y a trouvé la plus grande partie de l'Histoire des Arts , presque

presque en état d'être publiée, & quantité de Mémoires sur le reste. L'Académie ose assurer le Public, qu'elle ne négligera rien pour le mettre en état de recueillir cette Partie de la Succession de Mr. de REAUMUR.

La place de Mécanicien pensionnaire a été remplie par Mr. l'Abbé NOLLET, Associé dans cette même Classe.



EPITRE à Mr. de D.

DANS ce jour, Ami,	L'air est sans nuages :
Si tu veux m'attendre,	Un Soleil plus pur,
J'irai te surprendre	Sous un Ciel d'azur,
Cet après midi.	Fait fuir les orages. . . .
Nous verrons les Fleurs	Mais Dieux ! quelle hor-
Embélir la Terre	reur !
De mille couleurs.	Le Glaive étincelle ;
La verte Fougère,	BELLONE cruelle
Les Bois, les Oiseaux	Répand sa fureur
Ont pour moi des char-	Sur l'Home rebelle.
mes ;	D'Armes, de Soldats
On voit sans alarmes	La Terre est couverte ;
Des Objets si beaux.	Et les Potentats
La simple Nature	Par d'affreux Combats
A bien des attraits ;	La rendent déserte.
L'Art & la parure	Leurs tristes Etats
En gâtent les traits.	Déplorent leur perte.

O ! divine Paix
 Que je te desire !
 Ton aimable empire
 Ne lasse jamais ;
 Et pour tes bienfaits ,
 L'Univers soupire.
 Sous toi les Beaux-Arts
 Naissent & prospèrent ;
 Mais de toutes parts
 Les Arts dégénèrent
 A l'aspect de MARS.
 Les Muses timides ,
 Malgré leurs remparts ,
 Des Feux homicides
 Craignent les hazards ;
 La Lyre d'HORACE ,
 Les Fleurs du *Parvassé* ,
 Sont leurs Etendarts.
 L'utile lecture
 Eclaire l'Esprit ;
 Et cette culture
 L'orne & l'enrichit.
 L'élégant RACINE
 Fait couler mes pleurs,
 Et sa Voix divine
 Enchante les Cœurs.
 Le Pompeux CORNEILLE
 Flate moins l'oreille ;
 Mais il est si grand

Qu'il gagne & surprend
 Par son ton sublime
 Toute nôtre estime.
 AUGUSTE en ses Vers ,
 Plus grand que lui même ,
 Montre à l'Univers
 Sa Clémence extrême.
 Sous ces verts Ormeaux
 J'entens FONTENELLE
 De ses Chalumeaux
 Charmer une Belle.
 Aux accens si beaux
 De ce Berger tendre
 Je vois les Ruiffeaux
 Qui semblent suspendre,
 Pour le mieux entendre,
 Le bruit de leurs Eaux.
 Le *Faune* volage
 L'entendant chanter
 Tache d'imiter
 Un si doux langage ;
 Mais quoi ! de sa voix
 Le son est sauvage ;
 De dépit , de rage ,
 Il fuit dans les Bois.
 D'un vol plus sublime
 L'illustre ROUSSEAU
 Ateint à la cime
 Du double Côteau ;

Le feu qui l'anime
 Tire de la Rime
 Un plaisir nouveau.
 Tantôt, come HORACE,
 Son Vers plein de grâce
 Et de sentiment,
 Coule lentement ;
 Tantôt plus rapide.
 D'un vol intrépide
 Il fuit noblement
 Les traces d'ALCIDE.
 Le St. Roi DAVID
 Lui prête sa Lyre,
 Les sons, qu'il en tite
 Elèvent l'Esprit.
 Le fameux VOLTAIRE
 Sur les pas d'HOMÈRE,
 Dit du grand HENRI
 La haute vaillance,
 La noble clémence
 De ce Roi chéri.
 Quitant les Combats
 De la main d'EUCLIDE,
 Qui lui sert de Guide,
 Il prend le Compas ;
 Et loin de la vue
 Des vulgaires yeux
 Mesure des Cieux
 La vaste étendue ;

Mais de leurs Concerts
 Mon Ame charmée
 Est elle fermée
 Aux Ecrits divers
 Dont la Renommée
 Célèbre les airs ?
 De l'art oratoire
 J'admire les Tons :
 Ses grandes Leçons
 Assurent la gloire
 De ses Nourçons.
 L'auguste Sageffe
 Dans Rome & la Grèce
 Lui doit ses succès ;
 Et par ses éfets
 On vit DEMOSTHÈNES
 Des Tyrans d'ATHÈNES
 Saper les projets.
 Dans cette carrière
 Tu vas donc courir ;
 Déjà la Barrière
 Pour toi va s'ouvrir :
 Ciel ! quelle Lumière
 Tu vas découvrir !
 Que l'Erreur, le Vice
 Tremblent à ta voix ;
 Lorsque l'Injustice
 Foule aux pieds les
 Loix

Fais

Fais voir son suplice.
 Toujours vertueux,
 Sans être à la gêne,
 Qu'un desir fougueux
 Jamais ne t'entraîne.
 D'un Savoir douteux
 Ne fait point ta peine,
 Et de MELPOMÈNE
 Ne fuit point les jeux.
 Du tendre OROSMANE
 O ! que je condamne
 La jalouse erreur !

Mais de sa fureur
 Il est la victime,
 De son propre crime
 Il est le Vengeur.
 L'Amour qui soupire
 La mort de ZAIRE
 Eteint son Flambeau,
 Et sur son Tombeau,
 Son cœur plein d'allar-
 mes
 Epanche des larmes.

GENEVE.

* * * * *

LOGOGRIPE.

A tes yeux quelquefois vile avant que de naître ;
 Si je plais , à l'Art seul je dois ce que je suis ;
 Quelque part où le goût me force de paroître ,
 J'ai toujours l'heureux don de charmer les ennuis :
 Mon sein logé un captif que tu chéris peut-être ;
 Il fut longtems sans gloire ; en honneur aujourd'hui,
 Je lui done des fers ; on en reçoit de lui :
 Cher Lecteur , à ces traits peux-tu me méconoître ?
 J'ai neuf pieds dans mon tout ; je renferme un
 Poisson ,
 Une Arme , un Elément , un Etre sans raison ;
 Du Berger & du Roi le lugubre apanage ;
 Un Peuple de l'Asie , & son vaste héritage :
 L'Artisan fabuleux d'un horrible forfait ,
 Que le Soleil , dit-on , n'éclaira qu'à regret ;

Ce

